

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20250212_1 : Débat sur les orientations budgétaires 2025

Nombre de membres composant le conseil: 55

Présents : 42

Absents : 6

Pouvoirs : 7

L'an 2025 le 12 février, à 19h08, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 3 février 2025.

Sont présents : Madame BENS Aid, Madame BERTIN, Monsieur STERN, Monsieur BESSAC, Madame DEHAY, Madame YONIS, Madame HEUGAS, Monsieur DI GALLO, Monsieur GALERA, Madame GLEMAS, Monsieur GUEGUEN, Madame HEDHUIN, Monsieur ABDOULBAKI, Madame LANA, Monsieur METTEY, Monsieur LAMARCHE, Madame PEYRAMAURE, Madame POULARD, Madame MENHOUDJ, Monsieur BEDREDDINE, Madame CREACHCADEC, Madame ATTIA, Madame LORCA, Monsieur MOLOSSI, Madame ALPHONSE, Monsieur LE CHEQUER, Madame BONNEAU, Madame LELEU, Madame GUERIN, Monsieur MADAULE, Monsieur MOLOSSI, Monsieur SERNE, Madame SERRES, Monsieur CHARLES, Monsieur CHESNEAUX, Madame DEFINEL, Madame DOUCOURE, Monsieur LEROY, Monsieur MBARKI, Madame PREVIATO, Monsieur REZIG, Madame BENABDERRAHMANE.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Stéphan BELTRAN à Monsieur Olivier CHARLES, Monsieur Djamel LEGHMIZI à Madame Anne-Marie HEUGAS, Monsieur Romain DELAUNAY à Monsieur Frédéric MOLOSSI, Madame Liliana HRISTACHE à Madame Halima MENHOUDJ, Madame Haby KA à Monsieur Yann LEROY, Monsieur Baptiste PERREAU à Monsieur Mohamed ABDOULBAKI, Monsieur Bruno REBELLE à Madame Mireille ALPHONSE.

Absents : Monsieur VIGNERON, Madame TERNISIEN, Madame MAZE, Madame KEITA, Monsieur GUILLOT, Madame LE GOURRIEREC.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

L'appel nominal effectué, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

À la majorité des voix, Nassera DEFINEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.



Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 19h08.

DEL20250212_1 : Débat sur les orientations budgétaires 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2015 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n°DEL20230927_31 du 27 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025, annexé à la présente délibération ;

Vu la tenue de la commission technique permanente en date du 10 février 2025 ;

Considérant que la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat ;

Après en avoir délibéré

A la majorité par
47 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025, suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires sur la base duquel s'est tenu le débat.

Le maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, pour le Maire et par délégation
La directrice générale adjointe des services

Signé numériquement
A : Montreuil (93100), FR
Le : 19/02/2025 à 9:39:39
Ville Montreuil
Directrice générale adjointe Ressources
Véronique TARTIE LOMBARD



Véronique TARTIE-LOMBARD



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 093-219300480-20250212-DEL20250212_1-DE



Chaîne d'intégrité du document : 1D 40 A7 F2 06 C3 5E EB 0F 2C 8B ED 4A 3C 81 15
Publié le : 19/02/2025
Par : Patrick BESSAC
Document certifié conforme à l'original
<https://publict.fr/document/Public641212>





Montreuil.fr

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2025

Le rapport sur les orientations budgétaires représente la première étape du cycle budgétaire des collectivités. Il a pour vocation de présenter aux membres du conseil municipal des éléments d'information essentiels pour appréhender l'environnement économique, budgétaire et financier de la commune. Il doit ainsi permettre de débattre sur les orientations proposées dans le cadre de l'élaboration du budget à venir.

La tenue de ce débat répond aux obligations de l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit la présentation en conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires envisagées, en dépenses comme en recettes, et donnant des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette, à l'évolution de la fiscalité, ainsi qu'à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, acté par une délibération spécifique qui atteste de sa tenue. Il est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département (le préfet) et au président de l'EPCI dont la commune est membre (Est Ensemble).

Il est mis à disposition du public et publié sur le site internet de la Ville. Il est également fréquemment demandé par les partenaires financiers de la commune qui ne se contentent plus des autres documents budgétaires (budgets, comptes administratifs).



INTRODUCTION	3
I – UN ENVIRONNEMENT MARQUE PAR DE MULTIPLES CRISES	4
A Un contexte économique morose	4
B Une crise des finances publiques sans précédent	7
C La crise environnementale s'intensifie	11
D La nécessaire lutte contre la pauvreté et les inégalités	13
E Une loi de finances 2025 qui ne répond pas aux attentes	15
II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE MONTREUIL.....	20
A Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.....	21
B Des recettes tirées par l'évolution des produits fiscaux.....	23
C Une situation financière largement assainie.....	24
D Un niveau d'investissement important	26
E Un endettement important mais maîtrisé.....	28
III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025	32
A Une ville dynamique et attractive ... des besoins importants	33
B La croissance des recettes devrait ralentir en 2025	35
C Les moyens des services seront maintenus	38
D Un équilibre budgétaire fragilisé par les décisions gouvernementales	40
E En 2025, poursuivre le programme en cours	41
Annexe Structure et évolution prévisionnelle des effectifs.....	44

INTRODUCTION

La préparation de ce budget 2025, dernier du mandat¹, s'inscrit dans un contexte inédit !

Dans un climat toujours marqué par de multiples crises (sanitaire, inflationniste, environnementale, sociale, etc.), les collectivités ont pris l'habitude de préparer leurs budgets sans aucune visibilité à moyen terme tant les derniers gouvernements ont rivalisé d'ingéniosité pour bouleverser sans cesse le financement des collectivités : révision inachevée de l'organisation territoriale en Ile-de-France, suppressions d'impôts locaux mal compensées, réductions des dotations libres d'emploi, recul de l'autonomie financière et fiscale, etc.

Elles ont également l'habitude de préparer leurs budgets dans des conditions dégradées, les bases fiscales prévisionnelles et leurs dotations leur étant notifiées de plus en plus tard.

Mais pour la première fois, les collectivités ont dû entamer leur préparation budgétaire sans loi de finances définitive, et sans même en connaître les détails, le projet de loi de finances initialement déposé par le gouvernement ayant été largement remanié par les sénateurs.

C'est donc dans la plus grande incertitude, et alors que la menace d'une forte contribution au redressement des finances publiques est annoncée, avec des inconnues à plusieurs millions d'euros, que s'effectue cette préparation budgétaire.

Fort heureusement, Montreuil aborde cette nouvelle épreuve dans une situation financière satisfaisante en ayant retrouvé un équilibre budgétaire solide. Les dépenses de fonctionnement, malmenées ces dernières années par l'inflation, sont toujours maîtrisées et les recettes progressent. En 2024, l'augmentation de la fiscalité a permis de générer 4,7 millions d'euros de recettes supplémentaires, lesquelles ont pu être quasi-intégralement affectées au financement du programme d'investissement. Ainsi, la Ville a pu réaliser près de 38 millions d'euros de dépenses d'équipement, avec l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire lors de la dernière rentrée, en ne se réendettant que très légèrement.

Le projet de loi de finances déposé par le gouvernement Barnier visait à fortement pénaliser les collectivités pourtant responsables en rien de la dégradation des comptes publics. Pour Montreuil l'addition aurait été insupportable avec une perte de 6,2 millions d'euros en 2025. Le gouvernement Bayrou, dont le premier ministre est d'ailleurs toujours maire, semble vouloir alléger la contribution des collectivités, sans remettre en cause le principe, repartant des amendements adoptés par le Sénat. Pour Montreuil, l'addition devrait être donc comprise entre 1,0 et 3,0 millions d'euros, une somme qui pourrait être absorbable sans remettre en cause le service public et les prestations servies à la population, mais qui ne permettrait pas de dépense nouvelle et amputera d'autant la capacité d'investissement.

S'il n'y avait rien à attendre de ce nouveau gouvernement, la crise que traverse les finances publiques aurait dû permettre de réfléchir au modèle de société que nous voulons et à son financement. Mais le gouvernement Bayrou veut s'inscrire dans la lignée de ses prédécesseurs, préférant réduire aveuglément la dépense publique plutôt que d'instaurer une véritable justice fiscale. Pourtant, alors que le réchauffement climatique s'accélère, que les catastrophes écologiques se multiplient, que les inégalités s'accroissent, que la pauvreté augmente, que le chômage repart à la hausse, que la démocratie recule, et que l'extrême droite est aux portes du pouvoir ... plus que jamais il y a besoin de service public de qualité garantissant la solidarité, l'égalité et la cohésion sociale.

¹Les années électorales, la date limite d'adoption des budgets municipaux est repoussée au 30 avril. Le budget 2026 sera donc préparé et présenté par la future équipe municipale, sortie des urnes en mars 2026.



I – UN ENVIRONNEMENT MARQUE PAR DE MULTIPLES CRISES

Une nouvelle fois, l'année 2025 a commencé dans un climat incertain et marqué par de multiples crises. Entre une situation budgétaire tendue (budget à trouver, crise institutionnelle à résoudre, retour du chômage), un contexte international miné (retour au pouvoir de Donald Trump, guerres en Ukraine et au Moyen-Orient), une planète qui continue de se réchauffer inexorablement sans que la COP30 de fin novembre au Brésil n'offre de grands espoirs, il est difficile de trouver un motif d'espérances. Et ce n'est pas non plus la loi de finances 2025 qui offre des perspectives positives aux collectivités et au service public en général.

A | Un contexte économique morose

- **Une croissance mondiale qui ralentit**

Depuis 2022, la croissance mondiale ne cesse de ralentir sans parvenir à retrouver son niveau d'avant-pandémie. En 2025, la croissance devrait rester relativement faible, aux alentours de 3%, un niveau très légèrement inférieur à 2024 (3,1%) alors que la plupart de ses moteurs sont en panne. La Chine semble en avoir définitivement fini avec ses taux de croissance à deux chiffres et annonce une croissance à 5% que de nombreux spécialistes mettent en doute.

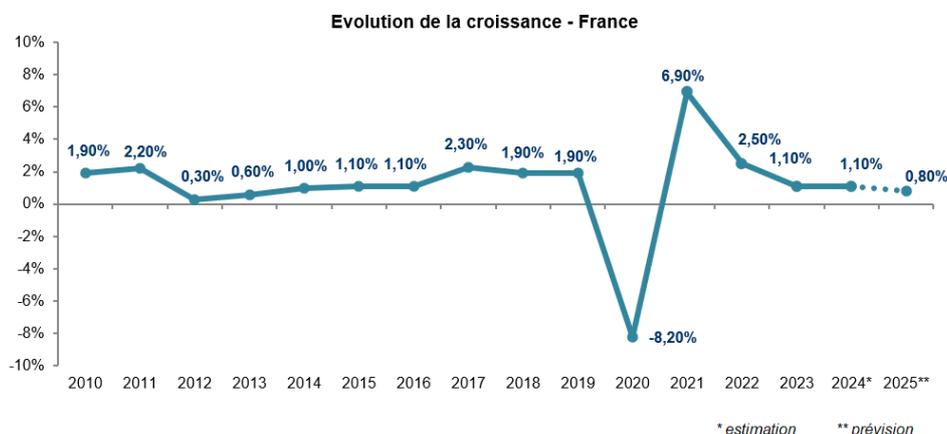
Aux Etats-Unis, la croissance reste forte (2,5%), alors que la zone euro échappe de peu à la récession (0,7%) avec des perspectives de très légère amélioration pour 2025 (1,1% selon la Banque centrale européenne).

La croissance mondiale semble donc entrer dans une nouvelle ère de croissance faible qui risque de mettre en péril les pays les plus pauvres, car elle ne permet pas d'absorber l'augmentation de la population et le gonflement des dettes publiques, d'éliminer la pauvreté ni d'effectuer les investissements nécessaires dans la lutte contre le réchauffement climatique.

- **En France, une croissance faible sans perspective de reprise**

En France, l'activité économique reste morose et la croissance française devrait s'établir à 1,1% en 2024, un chiffre identique à 2023, alors que l'activité a été portée au troisième trimestre (+0,4% entre juillet et septembre) par l'effet des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Compte tenu des incertitudes politiques et budgétaires, l'année 2025 ne devrait être guère florissante. L'INSEE prévoit une croissance d'au moins 0,5% alors que la Banque de France prévoit 0,8%, un chiffre nettement revu à la baisse par rapport aux prévisions qu'elle avait établies à l'automne (1,2%). Le gouvernement table, lui, sur une croissance à 0,9%.



Cette croissance devrait rester insuffisante pour absorber l'accroissement de la population active, d'autant que celle-ci est gonflée par l'entrée en vigueur de la réforme des retraites ; chaque trimestre 25.000 personnes restent en effet sur le marché du travail au lieu d'en sortir.

- **Un chômage en hausse, les défaillances d'entreprises se multiplient**

L'embellie sur le marché du travail semble bien terminée. Après huit années (2015-2022) plutôt positives, suivies de deux autres plus hésitantes (2023, 2024), 2025 devrait marquer un retournement.

Selon l'OFCE², 140.000 emplois pourraient disparaître en France cette année, poussant mécaniquement le taux de chômage à la hausse. De 7,4% fin 2024, il pourrait alors atteindre 8% durant l'année. Cela s'explique notamment par l'obligation pour de nombreuses entreprises de rembourser les PGE (prêts garantis de l'Etat) qui leur avaient été accordés lors de la crise sanitaire pour éviter la faillite, maintenant alors en vie des entreprises fragiles. Ainsi fin 2024, le nombre de défaillances d'entreprises (procédures de sauvegarde, redressements et liquidations judiciaires) était au plus haut depuis 15 ans.

D'autres forces structurelles jouent également contre l'emploi : la concurrence internationale, la désindustrialisation qui se poursuit, la probable baisse des dépenses publiques, sans parler de crises structurelles, comme dans le bâtiment, le commerce ou l'automobile.

- **L'inflation a fortement ralenti**

L'année 2024 a été celle du reflux de l'inflation. Après avoir atteint un pic en France en février 2023 (6,3% en glissement annuel), le niveau de l'inflation se stabilise aux alentours de 1,2%-1,3% depuis septembre 2024.

EVOLUTION DE L'INFLATION DEPUIS JANVIER 2021

En France, en rythme annuel
Source : INSEE, Indice des prix à la consommation



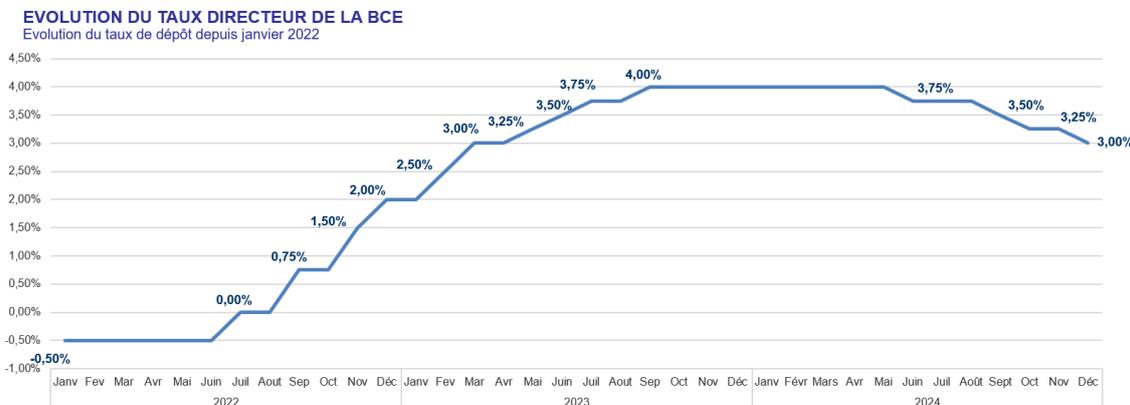
Le cycle inflationniste semble donc bien terminé. Le reflux inattendu des prix de l'énergie en 2024 a permis de sortir de la crise inflationniste un peu plus tôt que ce qu'envisageaient de nombreux spécialistes qui estimaient que l'inflation persisterait au moins jusqu'en 2025. Pour autant, le ralentissement de l'inflation ne signifie pas une baisse des prix. Ces derniers restent hauts dans de nombreux secteurs, notamment l'alimentaire.

Un risque de remontée des prix n'est pas totalement exclu en 2025 (menaces géopolitiques, guerre commerciale promise par Trump) même si l'INSEE table sur une inflation à 1,0% en juin.

² L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) est un organisme indépendant de prévision, de recherche et d'évaluation des politiques publiques.

- **Les taux d'intérêt ont commencé à baisser**

Conséquence de la baisse de l'inflation, les banques centrales ont commencé à baisser leurs taux directeurs. En 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a procédé à quatre légères baisses (à chaque fois de 0,25 points) de taux en juin, septembre, octobre et décembre.



En l'espace de quelques mois, le principal taux directeur de la BCE avait été augmenté à dix reprises passant de -0,5% (juin 2022) à 4% (septembre 2023), ce qui a constitué le durcissement monétaire le plus rapide de l'histoire de la zone euro et un niveau jamais atteint depuis la création de la monnaie unique. Avec le recul de l'inflation – en dessous de la cible des 2% inscrite dans le mandat de la BCE – et les faibles perspectives de croissance, la baisse des taux devrait se poursuivre en 2025. La présidente de la BCE, Christine Lagarde, a déjà annoncé un objectif à 1,75%-2,50%, sans toutefois préciser le rythme souhaité pour l'atteindre.

Ce début d'assouplissement monétaire – les taux restent malgré tout encore élevés – est une bonne nouvelle pour l'économie. Il constitue un bol d'air pour les Etats (une diminution des charges de leur dette signifie des efforts d'ajustements budgétaires moins importants) et entraîne une baisse du coût du crédit, même si les banques commerciales semblent profiter de la situation pour également revoir leurs marges à la hausse.

- **Légère reprise du marché de l'immobilier**

Après deux années en fort recul (chute du nombre de vente de 20% en 2023 puis de 10% lors du premier semestre 2024), le marché de l'immobilier a semblé donner quelques signes de reprise lors du second semestre 2024 selon un constat partagé par plusieurs réseaux d'agences immobilières et de notaires.

Cette éclaircie est portée par le léger recul des prix des logements (-4,6% en Ile-de-France) et par la baisse des taux des crédits. Si le taux moyen des crédits immobiliers a été multiplié par plus de 4 en quelques mois, passant d'à peine 1% fin 2021 à 4,2% en décembre 2023, il commence à redescendre et a été calculé à 3,4 % en novembre 2024, de quoi rendre possibles certains projets d'acquisition qui ne l'étaient pas quelques mois plus tôt.

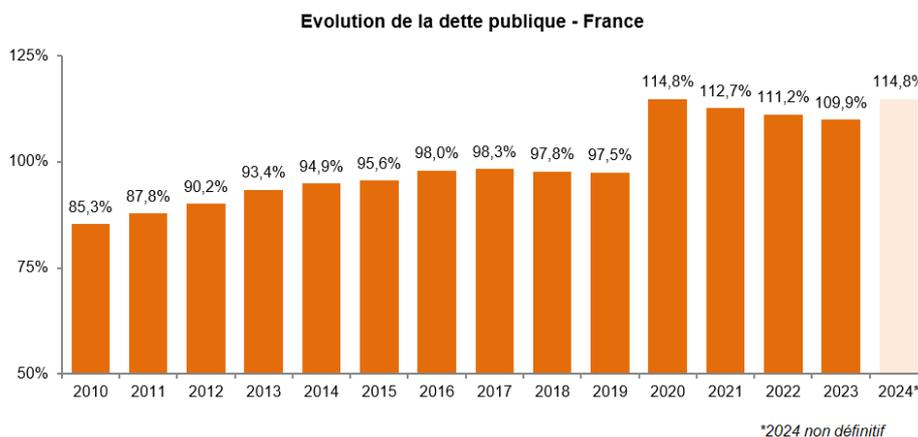
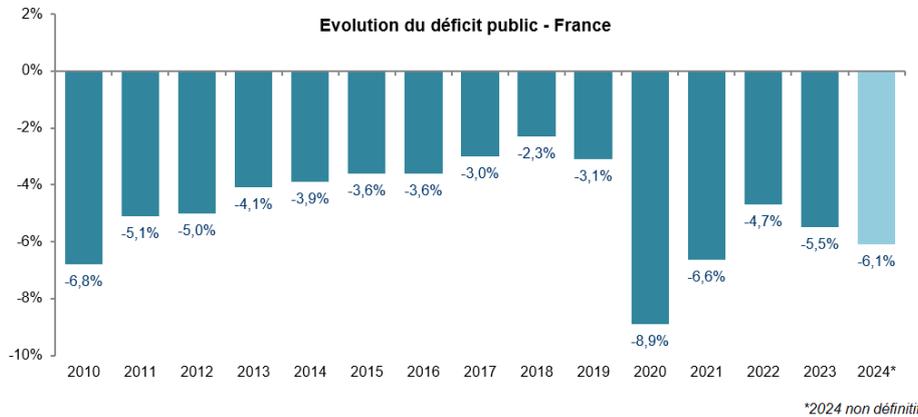
Cette reprise est une donnée importante pour les collectivités puisque les droits de mutation constituent une recette essentielle pour les départements et les communes.

A Montreuil, où les droits de mutation ont lourdement chuté, passant de 9,1 millions d'euros en 2021 à 5,0 millions d'euros en 2024, une légère reprise est également constatée (2,3 millions d'euros au premier semestre, 2,7 millions d'euros au second semestre).

B | Une crise des finances publiques sans précédent

Ces deux dernières années, la situation des finances publiques s'est dégradée à une vitesse vertigineuse, du jamais vu hors période de crise. Fin 2024 :

- Le déficit public atteignait 178 milliards d'euros, soit 6,1% du PIB.
- La dette publique culminait à 3.385 milliards d'euros, soit 114,8% du PIB.



Il y a longtemps que l'état des finances publiques en France suit une mauvaise pente. Mais plus que la tendance, c'est le rythme de la dégradation qui retient l'attention. Sous la présidence Macron, en l'espace de 7 ans, la dette publique a augmenté de près de 1.000 milliards d'euros. Depuis 1975, aucun gouvernement n'a réussi à faire voter un budget équilibré et la dette est passée de 14,5% du PIB en 1974 à 114,8% du PIB en 2020 en pleine crise du covid, un niveau qui devrait être également atteint en 2024 et rapidement dépassé car en 2025, voire en 2026 et également en 2027, la dette continuera à augmenter et pourrait représenter 120% du PIB.

- **Une absence totale de maîtrise des comptes publics**

L'absence de maîtrise des comptes publics inquiète fortement. Initialement, le déficit public (Etat, collectivités locales et sécurité sociale) devait revenir à 4,4% du PIB en 2024. Il devrait finalement atteindre en réalité 6,1% du PIB, soit un décalage d'environ 50 milliards d'euros, une dégradation d'une ampleur exceptionnelle. Déjà en 2023, le déficit s'était établi à 5,5% du PIB quand le gouvernement tablait quelques semaines plus tôt sur 4,9%.

Si dans un premier temps, le Président de la République, puis Bruno Le Maire, alors ministre de l'Économie et des Finances, ont accusé les collectivités territoriales d'être responsables du

dérapiage, il semblerait bien que le problème réside plutôt au niveau des recettes : les hypothèses de croissance retenues par le gouvernement, et donc les rentrées fiscales attendues, étaient bien trop optimistes, appréciation qu'avait d'ailleurs effectué le Haut Conseil aux Finances Publiques (HCFP) dans son avis sur le projet de loi de finances pour 2024.

Bâtir son budget sur des hypothèses optimistes est un grand classique, car cela allège les contraintes au moment des arbitrages mais peut aboutir au pire quand celles-ci sont irréalistes.

- **Les comptes de la sécurité sociale également en déficit**

La sécurité sociale se trouve également dans le rouge. Équilibrés après la crise sanitaire, les comptes de la sécurité sociale sont passés d'un déficit de 11 milliards d'euros en 2023 à 18 milliards d'euros en 2024, qui devrait augmenter en 2025 en l'absence de PLFSS³.

Comme pour les comptes nationaux, cette dégradation est surtout le fruit de choix politiques. S'il est facile, et bien commode, d'attaquer un régime de retraite bien trop généreux, de s'en prendre à ceux qui resteraient trop longtemps au chômage ou de pointer du doigt les malades qui iraient un peu trop souvent chez le médecin et abuseraient des arrêts maladie, la réalité est finalement tout autre. Là encore le déséquilibre provient plus d'un défaut de recettes que des dépenses, qui restent maîtrisées.

Depuis 2019, la multiplication des exonérations de cotisations sociales a entraîné un manque à gagner estimé à près de 20 milliards d'euros, soit à peu près le déficit constaté fin 2024 ! Quant aux allègements de charges patronales, notamment sur les bas salaires, dont l'efficacité est fortement contestée par de récentes études, ils entraînent une perte de recettes de 70 milliards d'euros par an.

- **Les collectivités ne sont pas responsables de la dégradation des comptes**

Dès l'été 2024, le Président de la République avait accusé les collectivités d'être responsables du dérapage budgétaire. Il a ensuite été parfaitement relayé par Bruno Lemaire avant que les chiffres ne viennent les contredire. Le seul « dérapage » dont ont été responsables les collectivités, c'est d'avoir dépensé plus que ce que la trajectoire définie par l'Etat envisageait. Or, cette trajectoire, présentée à Bruxelles, n'avait jamais été discutée avec les intéressées ... qui n'ont finalement dépensé que ce qu'elles avaient.

Depuis 1993, la dette des collectivités est stable, voire en légère baisse, puisqu'elle est passée de 9,2% à 8,9% du PIB. Or, durant ces mêmes 30 dernières années, la dette de l'Etat a nettement augmenté passant de 33,7% à 90% du PIB ! Il faut également rappeler que dans leur fonctionnement courant, les collectivités sont en excédent et n'empruntent que pour investir, là où l'Etat a recours aux marchés financiers pour payer les salaires de ses agents. Fin 2024, la dette des collectivités ne représentait d'ailleurs que 8% de la dette publique alors qu'elles assurent plus de 70% de l'investissement public en France.

L'aggravation du déficit public, et son corollaire la dette, n'est donc pas le fait des collectivités mais bien la résultante de choix politiques. Durant sept ans, les différents gouvernements des deux mandats du président Macron ont géré dangereusement les finances publiques.

La « fameuse » politique de l'offre n'a rien donné. En supprimant des impôts, parmi lesquels l'ISF et la taxe d'habitation, en refusant obstinément d'augmenter la fiscalité des plus riches, mêmes quand leurs revenus et leurs patrimoines explosaient, ces différents gouvernements ont asséché les recettes de l'Etat et creusé les déficits publics. Emmanuel Macron n'a cessé

³ *Projet de Loi de Finances sur la Sécurité Sociale*

de choyer les entreprises et les investisseurs, voulant faire de la France un pays « attractif » et « compétitif ». Après sept années de baisses d'impôts et d'exonérations sociales et fiscales, le résultat est là : le chômage repart à la hausse, le déficit du commerce extérieur explose alors que les services publics prennent l'eau !

Si la dégradation des finances publiques est bien la conséquence de la politique menée, leur rétablissement le sera aussi. Le déficit public n'est donc pas une fatalité.

• La nécessaire réduction du déficit public

Le débat autour de la dette publique reste finalement purement comptable. Les règles budgétaires de l'Union Européenne⁴ sont aujourd'hui considérées comme dénuées de sens et obsolètes par la très grande majorité des économistes. Elles reflètent des croyances en vigueur au moment de la négociation du traité de Maastricht au début des années 90. Or, la situation des finances publiques a bien changé depuis. Pour preuve, la dette publique a largement dépassé la barre des 100% du PIB et pourtant la France ne trouve aucun mal à se financer sur les marchés, ses émissions de dette sont mêmes considérées comme sûres.

Pourtant, aujourd'hui, un relatif consensus apparaît sur la nécessité de réduire le niveau de déficit public. Pour deux raisons :

- Sauf à remettre en cause le système⁵, la dette n'est pas gratuite et coûte de plus en plus cher. Le paiement des intérêts de cette dette, une dépense particulièrement improductive, devrait représenter une charge de 55 milliards d'euros en 2025 (50 milliards en 2024) et pourrait devenir très rapidement le premier poste de dépenses de l'Etat (devant l'Education, un investissement bien plus productif !).
- La France doit faire face à un mur d'investissements dans les années à venir, notamment pour financer la transition écologique et investir dans les nouvelles technologies, ce qui nécessite de disposer de marges de manœuvre.

Négliger la contrainte de la dette serait irresponsable. L'urgence n'impose pas de réaliser aveuglément des coupes drastiques dans les dépenses publiques et sociales. Cela anéantirait la croissance et ne permettrait certainement pas le redressement des finances publiques, tout en augmentant les dégâts économiques et sociaux.

• Les services publics dans le viseur ?

Pourtant, ce sont bien les dépenses publiques, et donc le service public dans son ensemble, qui sont dans le viseur. Pour beaucoup, le déficit public est assimilé à un surplus de dépenses. Il est surtout instrumentalisé par les libéraux pour justifier des coupes dans les dépenses publiques et réduire toujours un peu plus les moyens des services publics.

Pourtant, l'école, l'université, l'hôpital, les tribunaux ou encore la police vont mal. Jour après jour, la qualité du service rendu se détériore, ce qui nourrit en retour la défiance des usagers, mécontents et abandonnés. Or les services publics ne sont pas qu'un coût, mais bien un investissement. Ils permettent de répondre collectivement à des besoins essentiels que le marché, uniquement dicté par le profit, ne peut pas satisfaire.

Réduire la dépense publique est dangereux et aura un effet délétère sur la société. Ce ne sera pas sans conséquence sur le niveau de vie des français des classes moyennes et populaires,

⁴ Déficit annuel limité à 3% du PIB et dette publique limitée à 60% du PIB.

⁵ Les banques centrales sont indépendantes et ne peuvent pas prêter directement aux Etats qui doivent donc se financer sur les marchés financiers par l'émission d'obligations.

principaux bénéficiaires de cette dépense à travers les services publics ou les prestations sociales versées, notamment les retraites.

Les services publics dessinent un horizon de cohésion et de justice sociales. Ils sont un projet de société qu'il y a urgence à réhabiliter et à défendre.

- **Un choix de société s'impose**

La manière de redresser les finances publiques (baisse des dépenses et/ou augmentation des impôts) sera révélatrice du modèle de société que nous souhaitons.

Dans les années qui viennent, la France n'aura pas d'autre choix que d'augmenter certaines dépenses, pour faire face au vieillissement de la population et pour financer la transition écologique (ou l'adaptation au changement climatique). Les tensions géopolitiques qui s'accroissent un peu partout dans le monde tendent aussi à augmenter les budgets de sécurité et de défense.

Cette crise des finances publiques ne représente-elle pas le moment opportun pour réfléchir au modèle de société que nous souhaitons et pour se lancer dans une véritable remise à plat de la fiscalité ?

Tailler dans les dépenses publiques serait une triple erreur :

- **Economique** : dans un contexte où la consommation stagne et l'investissement recule, ce sont bien les dépenses publiques qui assurent le maintien de l'activité et la survie de certains secteurs. Diminuer ces dépenses, c'est courir vers la récession et amputer les recettes fiscales. Ce sera contreproductif en matière de réduction des déficits.
- **Ecologique** : dans la mesure où les investissements publics réalisés sont encore très insuffisants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, respecter l'accord de Paris et adapter nos villes aux premiers effets du réchauffement climatique s'avère nécessaire.
- **Politique** : nos services publics se sont considérablement détériorés et les attentes pour les restaurer sont immenses. Tailler dans ces dépenses favoriserait encore un peu plus l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir.

Il est urgent de mener de grandes réformes fiscales. Les suppressions et allègements d'impôts et de cotisations accordés ces dernières années ont privé les pouvoirs publics de ressources importantes et sont en grande partie responsables du creusement des déficits publics. Aujourd'hui, les riches sont plus riches, les pauvres sont plus pauvres⁶, les grandes entreprises font toujours plus de profits, distribuent plus de dividendes (ce qui rend les riches plus riches) et le capital est désormais moins taxé que le travail.

De nombreuses pistes existent : re taxer le patrimoine, rendre l'impôt sur le revenu plus progressif, réformer la fiscalité sur l'héritage, supprimer les exonérations d'impôts inefficaces, renforcer la taxation des transactions financières ... cela permettrait de restaurer les recettes fiscales et de donner des moyens supplémentaires aux services publics et à la lutte contre le réchauffement climatique.

⁶ Selon les données de la World Inequality Database, le 1% les plus riches en France concentraient 10,8% des revenus en 2017 et 12,7% en 2022. Durant la même période, le taux de pauvreté est passé de 14,1% de la population à 14,5%.

C | La crise environnementale s'intensifie

Alors que 2024 vient d'être qualifiée d'année la plus chaude jamais enregistrée, 2025 s'annonce être une année charnière dans la lutte contre le réchauffement climatique. Comme le prévoit l'accord de Paris (2015), les pays doivent accroître leurs engagements climatiques tous les cinq ans. De nouveaux objectifs sont donc attendus d'ici fin février alors que la COP30⁷ se tiendra à Belém (Brésil) en novembre. Cette conférence constituera un test de crédibilité des engagements internationaux pris depuis 2015, pour le moment loin d'être respectés.

- **2024, année la plus chaude jamais enregistrée**

Le rythme du réchauffement de la planète continue de s'intensifier. L'année 2024 vient d'être mesurée comme l'année la plus chaude jamais enregistrée, succédant à 2022 et 2023, et dépassant pour la première fois le seuil de 1,5°C de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle 1850-1900, l'objectif le plus ambitieux de l'accord de Paris sur le climat.

- **Les gaz à effets de serre progressent, l'accord de Paris n'est pas respecté**

L'activité humaine est la cause de ce réchauffement climatique. Les émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter (+1,3% l'an dernier) et ont atteint un nouveau pic en 2023, ce qui place la Terre sur la trajectoire d'un réchauffement de l'ordre de 3°C d'ici à la fin du siècle, bien loin de l'objectif de l'accord de Paris qui vise à limiter ce réchauffement à 1,5°C. Année après année, le monde ne parvient pas à infléchir la courbe des émissions de CO₂ d'origine fossile (charbon, pétrole, gaz), principal gaz à effet de serre et première cause du dérèglement climatique.

Les dernières projections sont accablantes. Selon le président du GIEC⁸, un réchauffement climatique de 1,5°C est maintenant hors d'atteinte, 2°C demanderait des efforts qui paraissent irréalistes à ce jour compte tenu des politiques menées et 3°C semble être désormais le point d'atterrissage le plus probable au niveau global sachant que le réchauffement pourrait même aller jusqu'à 5°C en Europe occidentale.

- **Les catastrophes naturelles se multiplient**

Les rapports sur l'état de la planète se multiplient et sont tous plus alarmants les uns que les autres. Une nouvelle fois en 2024, les catastrophes naturelles se sont multipliées : ouragan en Floride, cyclone à Mayotte, inondations dans la région de Valence, incendies gigantesques à Los Angeles, etc. Plus que jamais l'actualité internationale nous a offert une illustration de la phrase prononcée par Jacques Chirac « *notre maison brûle et nous regardons ailleurs* »⁹.

Si ces événements ont toujours existé, canicules, inondations, sécheresses, incendies, ouragans sont rendus plus intenses et plus fréquents du fait du réchauffement climatique.

- **L'échec des conférences internationales**

Face à la cruelle réalité du réchauffement climatique, le décalage entre les objectifs internationaux affichés lors des conférences internationales et la faiblesse des réalisations

⁷ 30ème conférence des Nations Unies sur le climat.

⁸ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est le principal organe international chargé d'évaluer le changement climatique.

⁹ Phrase prononcée lors du 4ème Sommet de la Terre, le 2 septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud).

concrètes témoigne d'une incohérence majeure. S'il y a toujours quasi-unanimité sur les constats et objectifs à atteindre, des premiers renoncements apparaissent dès qu'il s'agit de mettre en œuvre des mesures concrètes. L'accord de Paris était ambitieux mais il n'est pas respecté. Lors de la dernière conférence internationale, en novembre 2024, à Bakou (COP29), la communauté internationale a échoué à réitérer l'engagement crucial, pris l'année précédente à Dubaï (COP28), de mener une transition écologique hors des énergies, en raison du blocage de nombreux pays pétroliers.

Le retour au pouvoir de Donald Trump vient renforcer les craintes. Le nouveau président des Etats-Unis, climatosceptique avéré, a décidé de sortir son pays de l'accord de Paris comme il l'avait déjà fait en 2017, avant que Joe Biden ne le réintègre en 2021. Il a également promis d'annuler les réglementations environnementales et de relancer massivement la production d'énergies fossiles, alors que les Etats-Unis sont le second émetteur de gaz à effet de serre.

- **Des besoins de financement importants**

Le financement reste à la fois le levier majeur et le principal frein de l'action climatique. Ce qui soulève deux questions : quels efforts financiers sont prêts à réaliser les pays développés – principaux responsables du réchauffement climatique – en faveur de leur propre transition écologique ? Et quelles aides financières sont-ils prêts à accorder aux pays les plus vulnérables – principales victimes du réchauffement climatique – pour sortir des énergies fossiles sans sacrifier leur développement ?

La dernière COP29 a apporté une première réponse. Les pays développés s'y sont engagés à verser annuellement 290 milliards d'euros d'aides financières aux pays en développement, pour financer leur transition énergétique d'ici à 2035, une somme bien en deçà des besoins estimés à plus de 1.200 milliards d'euros.

Du côté des pays développés, l'effort financier à effectuer est considérable, mais il s'agit davantage d'une question de volonté que de moyens. La Banque centrale européenne a d'ailleurs récemment rappelé que si investir, dès maintenant, dans la transition énergétique coûtait cher, attendre finira par coûter encore plus cher. Le coût de l'inaction demain finira par être plus important que le coût de l'action aujourd'hui.

Côté français, les investissements destinés à mettre en œuvre la transition énergétique augmentent depuis 2016 et dépassent désormais la barre des 100 milliards d'euros annuels mais restent encore nettement insuffisants. Pour tenir les engagements de l'accord de Paris, l'institut I4CE appelle à augmenter ces dépenses de plus de 50 milliards d'euros d'ici à 2023 en réalisant de très importants investissements dans les énergies renouvelables. Or, les derniers gouvernements n'auront montré aucune volonté en la matière ni aucune intention d'inverser la tendance : coup de rabot du fonds vert, baisse des aides à la rénovation des bâtiments et à l'électrification du parc automobile, par exemple.

- **Une relative indifférence**

Autre élément inquiétant : le réchauffement climatique semble avoir baissé dans l'ordre des préoccupations majeures des Français. C'est du moins ce que montrent plusieurs études. On assisterait à une montée de l'indifférence climatique ou pire, du climato scepticisme. Une sorte de résignation gagnerait la population peu disposée à modifier son mode de vie et acceptant la situation. La déclaration de politique générale du premier ministre François Bayrou le 14 janvier dernier en est la parfaite illustration : le sujet a été évacué en à peine une minute !



D | La nécessaire lutte contre la pauvreté et les inégalités

La crise environnementale nécessite un changement systémique. Elle met également en lumière l'absence de volonté des pouvoirs publics à agir face aux lois du marché et à transformer les modes de vie, à commencer par la lutte contre les inégalités et la pauvreté.

- **Pas de lutte climatique sans combattre les inégalités territoriales et sociales**

Le combat pour la défense de la planète est interconnecté avec la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités. D'une part, à un niveau macro, parce que la crise écologique nécessite d'embarquer l'ensemble des pays du monde. Si certains ne font pas d'effort, ceux des autres sont rendus quasi inutiles. Or, tous les pays ne disposent pas aujourd'hui des mêmes capacités, certains peuvent investir massivement quand d'autres peinent à rembourser leur dette. Il est également réaliste de penser qu'aucun pays n'acceptera de placer sa population en difficulté économique pour protéger la planète.

A un niveau plus micro, les solutions proposées pour décarboner l'économie ou pour transformer les modes de production et de consommation seront également inopérantes si, parallèlement, on ne répond pas en profondeur à la question des impacts sociaux de ces transformations. La révolte des « gilets jaunes » est née de ce manque de considération. La crise du modèle agricole français est également une alerte à ce sujet.

L'éradication de la pauvreté et le recul des inégalités sont des sujets absolument prioritaires dans la lutte pour réussir la transition écologique et définir un nouveau paradigme.

- **Même en France, la pauvreté progresse**

La crise inflationniste a particulièrement pesé sur les ménages les plus pauvres car l'alimentation, l'énergie ou le logement, secteurs particulièrement exposés à la hausse des prix, représentent une part importante de leurs dépenses alors que les salaires et les minima sociaux progressent bien moins vite.

Si le SMIC, ainsi que la plupart des minima sociaux et prestations familiales, sont indexés sur la hausse des prix, ils dépendent de l'inflation constatée les mois précédents, ce qui entraîne un décalage de plusieurs mois entre prix et rémunérations. Faire des compromis et compter les dépenses au centime près est donc devenu le quotidien d'une grande partie de la population. La précarité étudiante est également devenue une réalité tout comme l'insécurité alimentaire qui ne cesse de progresser.

Déjà, après la pandémie de covid-19, la pauvreté en France avait fortement augmenté. Selon l'INSEE, plus de 550.000 personnes avaient basculé dans la pauvreté après la crise sanitaire et le taux de pauvreté en France atteint désormais 14,5% de la population, son plus haut niveau depuis 2013. Les associations de solidarité ne cessent d'ailleurs de tirer le signal d'alarme et sont confrontées depuis deux ans à une hausse historique de demandes.

Au niveau mondial, la Banque Mondiale a déjà fait savoir que l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté à 3% de la population mondiale, initialement fixé à 2030, serait retardé d'au moins trois décennies. L'institution constate que la période de croissance économique qui a fait sortir 1 milliard de personnes de cette situation depuis 1990 est désormais révolue.

- **Les inégalités progressent un peu partout**

Cette hausse de la pauvreté s'est accompagnée d'un creusement des inégalités en France. La moitié de la population la moins aisée a vu son niveau de vie reculer en euros constants

(c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation), ce recul étant plus marqué pour les 20% les plus pauvres. A l'inverse, la moitié de la population la plus aisée a vu son niveau de vie augmenter, avec une hausse plus forte pour les 20% les plus riches.

Dans de nombreux pays, le niveau des inégalités atteint des records, renforcées par la crise sanitaire puis par l'inflation. Selon les régions du monde, les 10% les plus riches détiennent entre 60 et 80% des richesses, des niveaux incompatibles avec une société harmonieuse et de bien-être. Car là où il y a moins d'inégalités, il y a également moins de criminalité, d'insécurité, de violence, et la vie y est en général plus agréable.

Pour ces raisons, les niveaux d'inégalité atteints sont de plus en plus critiqués. Même l'OCDE¹⁰ y voit une entrave au développement et préconise de les corriger en accroissant la fiscalité sur les plus riches, ménages comme entreprises dont le niveau de vie, le patrimoine ou les profits ont considérablement augmenté ces dernières années.

- **Le tabou de la fiscalité de l'héritage**

De nombreuses études montrent qu'aujourd'hui, on s'enrichit moins par le travail que par l'héritage, devenu la première source d'inégalités entre générations mais également au sein d'une même génération. Pourtant le sujet de la taxation de l'héritage reste largement tabou et rejeté par une très grande majorité des français, toutes classes sociales confondues. Les derniers gouvernements ont d'ailleurs tous refusé d'aborder le sujet.

Un alourdissement de la fiscalité sur les héritages importants épargnerait pourtant la majorité des contribuables, et ne pénaliserait ni le travail, ni l'activité.

- **Rétablir la justice fiscale**

Afin de lutter contre l'accroissement des inégalités, la première arme serait de rétablir la justice fiscale. Partout dans le monde, les ultrariches échappent largement à l'impôt et cette injustice fiscale alimente la défiance à l'égard des institutions. Tous impôts confondus, les prélèvements obligatoires acquittés par les milliardaires se sont effondrés. En 1987, leur richesse représentait 3% du produit intérieur brut mondial. Aujourd'hui, elle atteint 14%. Or près de la moitié de cette croissance résulte de leur moindre taxation ou de l'échappement à l'impôt, qui leur a permis d'accumuler toujours un peu plus de patrimoine.

La France affiche un taux de prélèvements obligatoires élevé en comparaison avec les autres pays, c'est le fruit de choix historiques pris pour maintenir notre modèle social. Ainsi, tous impôts compris, les classes moyennes paient près de 50% de leur revenu en taxes et prélèvements. En comparaison, les acteurs économiques aux revenus les plus élevés échappent largement à l'imposition. Les milliardaires français paient en moyenne seulement 2% d'impôts sur le revenu, profitant des multiples niches fiscales qui leur sont offertes.

Il y a donc bien de l'argent à récupérer pour financer le service public. Selon Gabriel Zucman, économiste et directeur de l'Observatoire Européen de la Fiscalité, corriger cette injustice fiscale permettrait de récupérer 75 milliards d'euros, soit 3% du PIB, sans augmenter les impôts pour la très grande majorité des Français. C'est autant d'argent qui pourrait aller aux services publics et profiter à tous.

¹⁰ L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres sont essentiellement les pays développés. Sa mission est de promouvoir les politiques qui amélioreront le bien-être économique et social partout dans le monde.

E | Une loi de finances 2025 qui ne répond pas aux attentes

Une nouvelle fois, la loi de finances pour l'année ne devrait¹¹ pas répondre aux attentes. Si des corrections significatives et bienvenues ont été apportées au premier projet déposé par le gouvernement Barnier, l'esprit reste le même : baisse en valeur de la dépense publique, ponction imposée aux collectivités, absence de justice fiscale, sacrifice de l'écologie, etc.

- **Le carcan du pacte de stabilité et de croissance**

Suspendu en 2020 pour amortir le choc de la crise pandémique, le pacte de stabilité et de croissance (PSC) de l'Union Européenne est réapparu en 2024, après deux années de négociation, dans une nouvelle forme ... calquée sur l'ancien ! Les fameux « critères de Maastricht » restent bien présents : le déficit public reste limité à 3% et l'endettement reste plafonné à 60% du PIB.

Certes un peu plus de flexibilité est accordée aux (nombreux) pays qui ne remplissent pas ces critères. Chacun pourra, en coordination avec la Commission européenne, définir sa trajectoire budgétaire en fonction de sa situation particulière et de ses propres ambitions (réformes structurelles, dépenses de sécurité, investissements verts ou digitaux, etc.) pour bénéficier de courts délais supplémentaires afin d'assurer la soutenabilité de sa dette. Cette différenciation reste assortie de multiples garde-fous, ce qui laisse finalement assez peu de marges de manœuvre à ceux qui s'écartent du droit commun.

L'Union Européenne garde finalement une vision bien orthodoxe des finances publiques et ce nouveau pacte aboutit finalement à imposer des critères budgétaires difficilement compatibles avec les objectifs en matière de climat, de souveraineté économique et de défense commune.

- **La loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027¹²**

Fin 2023, la France s'est dotée d'une loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 respectant – dans son ambition – les « nouvelles » règles européennes.

S'appuyant sur des hypothèses de croissance particulièrement optimistes (dénoncées par le Haut Conseil des Finances Publiques et qui ne sont pas réalisées en 2023) et des économies structurelles cumulatives de 12 milliards d'euros par an non documentées, le texte annonçait l'objectif de réduction du déficit public sous la barre des 3 % du PIB en 2027.

Le secteur local est censé participer à l'effort de redressement puisque cette loi de programmation encadre l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités en les plafonnant à 0,5 % en-dessous de l'inflation prévisionnelle (donc une baisse en euros constants), mais sans mécanisme de sanction. L'Etat prend donc des engagements auprès de l'Union Européenne au nom des collectivités locales pourtant censées s'administrer librement. Un an après, il n'a même pas respecté les siens et cette loi semble morte-née.

- **Le projet de loi de finances 2025 déposé par le gouvernement Barnier**

Le projet de loi de finances (PLF) 2025 déposé par le gouvernement Barnier fin octobre visait à ramener le déficit public 2025 à 5% du PIB et repoussait l'objectif de le réduire sous la barre des 3% à 2029 (au lieu de 2027 comme le prévoit la LPFP 2023-2027).

¹¹ Au 27 janvier 2025, la loi de finances 2025 était encore en cours de discussion, adoptée uniquement par le Sénat.

¹² Loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027

Par rapport à la tendance envisagée (déficit atteignant 7% en 2025 si rien n'était fait), ce PLF demandait un ajustement de 60 milliards d'euros (soit 2 points de PIB) comportant :

- 20 milliards d'euros d'augmentation de recettes (*augmentation exceptionnelle et transitoire de la fiscalité sur les très grandes entreprises et les ménages les plus fortunés*)
- 40 milliards d'euros de réduction de la trajectoire des dépenses publiques dont 5 milliards d'euros pour les collectivités.

Cet « effort » demandé aux collectivités n'était pas anodin puisque 5 milliards d'euros représentent 2,1% de leur budget. Il se décomposait en :

- Une ponction sur les recettes fiscales de 3 milliards d'euros ;
- Une réduction du taux de remboursement et de l'assiette du FCTVA générant une perte de 800 millions d'euros ;
- Un écrêtement de la dynamique de la TVA affectée à certaines collectivités (départements notamment) en remplacement d'impôts locaux supprimés ou transférés, générant une perte de 1,2 milliards d'euros.

A cela, il fallait ajouter une augmentation du taux de cotisation à la CNRACL de 4 points pour 2025 et autant pour 2026 et 2027 (soit 12 points en trois ans) représentant un coût pour les collectivités de 1,5 milliard d'euros en 2025, une baisse du Fonds Vert de 2,5 à 1,0 milliards d'euros, un gel des dotations aux collectivités, etc.

Globalement, l'addition s'approchait donc plutôt des 10 milliards d'euros pour les collectivités ! Rien que pour Montreuil, l'impact avait été évalué à 6,2 millions d'euros en 2025 !

Finalement, après avoir été profondément modifié (par les députés du Nouveau Front Populaire), ce projet de loi de finances a été rejeté par l'Assemblée nationale. Le Sénat avait également commencé à détricoter le texte ... au moment où le gouvernement est tombé¹³.

- **Une loi spéciale pour assurer la continuité des services**

La France n'ayant pas de budget pour entamer l'année 2025, une loi spéciale¹⁴ a donc été adoptée afin d'« assurer la continuité de la vue nationale et le fonctionnement régulier des services publics » à partir du 1^{er} janvier 2025.

Le texte est particulièrement succinct et ne comprend que 4 articles. Il autorise le gouvernement à lever les impôts existants (notamment pour le compte des collectivités), à dépenser des crédits dans la limite du budget 2024 et à recourir à l'emprunt.

- **Le gouvernement Bayrou revoit le projet de loi de finances initial**

Afin de gagner du temps, le gouvernement Bayrou n'a pas déposé de « nouveau » projet de loi de finances pour 2025 et est reparti directement de la version, largement amendée, qui était en cours d'examen au Sénat lorsque le gouvernement Barnier a été censuré.

Les ambitions ont été revues à la baisse : la prévision de croissance pour 2025 a été ramenée de 1,1% à 0,9% pour tenir compte du ralentissement de l'économie européenne et l'objectif de réduction du déficit à 5,4% du PIB (au lieu de 5,0% précédemment) demandant ainsi un effort toujours significatif (21 milliards d'euros) mais plus accessible.

¹³ Motion de censure du 4 décembre 2024 après l'utilisation du 49-3 pour faire adopter le projet de loi de finances sur la sécurité sociale 2025 (PLFSS 2025)

¹⁴ LOI n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances

Afin d'éviter une censure immédiate, le gouvernement s'est engagé à remettre sur la table la réforme des retraites (sans toutefois la geler), à abandonner les 4.000 suppressions d'emplois dans l'éducation nationale, à renoncer à l'instauration de trois jours de carence pour les fonctionnaires malades (en revanche les arrêts maladie ne seront plus indemnisés qu'à 90%), à réévaluer à la hausse les dépenses de santé tout en abandonnant le déremboursement partiel prévu de certaines consultations, à maintenir une taxation des plus hauts revenus.

En revanche, le gouvernement renonce à toute ambition en matière de justice fiscale, refuse de donner aux services publics les moyens nécessaires à leur fonctionnement correct, fait totalement l'impasse sur les sujets environnementaux et persiste à vouloir faire contribuer les collectivités au redressement des finances publiques. Les secteurs de l'écologie, du sport, de la culture, de l'aide au développement devraient voir leurs moyens diminuer.

Dans sa version adoptée à une large majorité¹⁵ par le Sénat le vendredi 23 janvier, le PLF contient principalement les éléments suivants :

- Surtaxe pour les grandes sociétés et contribution pour les hauts revenus, temporaires, devant rapporter 10 milliards d'euros (mesure menacée d'inconstitutionnalité du fait du principe de non-rétroactivité des impôts) ;
- Taxes sur les transactions financières, les rachats d'actions, les billets d'avion, les jeux, les boissons sucrées, le tabac ;
- Progression des dépenses publiques de 0,5% (inférieure à l'inflation) ;
- Augmentation des dépenses de l'assurance maladie de 3,3% (contre 2,8% prévus dans le projet Barnier) ;
- Réduction des efforts imposés aux collectivités de 5 milliards à 2,2 milliards d'euros.

Ces mesures restent soumises à la suite du processus d'adoption. La commission mixte paritaire se réunira le 30 janvier 2025. Députés et sénateurs tenteront, à huis clos, de trouver un compromis sur une loi de finances, qui avait été rejetée en première lecture à l'Assemblée nationale. Ensuite, si un accord est trouvé, le texte définitif devrait être soumis au vote des parlementaires début février.

- **Les mesures du projet de loi de finances pour 2025¹⁶ intéressant les collectivités**

Dotations de l'Etat (DGF, DSU)

L'enveloppe de dotations aux collectivités devrait être fixée à 27,5 milliards d'euros, soit une progression de 290 millions d'euros (1,06%), inférieure à l'inflation, répartie entre la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU : +140 millions d'euros) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR : +150 millions d'euros).

Montreuil étant éligible à la DSU, la Ville devrait bénéficier de cette augmentation et percevoir entre 200.000 et 500.000 euros supplémentaires.

Les enveloppes de Dotations Forfaitaires (part principale de la DGF) et des fonds de péréquation horizontaux, FSRIF (fonds de solidarité de la région Ile-de-France, péréquation au sein du bloc communal à l'échelle régionale) et FPIC (fonds de péréquation inter communal, péréquation au sein du bloc communal à l'échelle nationale) devraient être gelées.

¹⁵ 217 voix pour, 105 contre, 22 abstentions. Les groupes de droite et du centre ont voté pour, la gauche et l'extrême droite contre.

¹⁶ Dans sa version adoptée par le Sénat le 23 janvier 2025.

Suppression de la réforme du FCTVA¹⁷

Le gouvernement Barnier envisageait de réduire le taux (de 16,404% à 14,85%) et l'assiette de remboursement (en enlevant notamment les dépenses d'abonnement informatique) du FCTVA dès 2025 et de manière rétroactive.

Le Sénat a supprimé cette mesure et le FCTVA reste calculé selon les modalités 2024.

Initialement cette mesure devait entraîner une perte de recettes estimée à 540.000 euros pour Montreuil.

Gel de la TVA reversée aux collectivités en compensation d'impôts locaux supprimés

Le Sénat a maintenu ce dispositif imaginé par le gouvernement Barnier. En compensation d'impôts locaux supprimés (taxe d'habitation) ou transférés (taxes foncières), certaines collectivités (départements, établissements intercommunaux) perçoivent une fraction de TVA reversée par l'Etat. Cette quote-part devait progresser en fonction de l'évolution des recettes de TVA perçues par l'Etat.

En 2025, les montants reversés sont gelés à leur niveau 2024, engendrant une perte de de 1,2 milliard d'euros pour les collectivités concernées et autant d'économies pour l'Etat.

Fonds de réserve / Dispositif de lissage des recettes

Le gouvernement Barnier envisageait une ponction de 3 milliards d'euros sur les recettes des plus grandes collectivités, somme qui devait être « mise en réserve ». Le Sénat a complètement remanié le dispositif tout en maintenant l'idée d'une ponction ramenée à 1 milliard d'euros sur 2025 et l'a rebaptisé Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités).

- Le périmètre des collectivités contributrices serait beaucoup élargi, le texte ne faisant plus référence au seuil de 40 millions d'euros de dépenses de fonctionnement mais maintient des exemptions pour les collectivités les plus défavorisées ;
- La ponction ne pourrait pas excéder 2% des recettes de fonctionnement ;
- La somme prélevée en 2025 devrait être entièrement reversée aux collectivités contributrices par tiers entre 2026 et 2028.

A ce jour, aucune simulation n'a été produite par les services de l'Etat. Dans le projet initial, Montreuil aurait dû être ponctionnée à hauteur de 4,2 millions d'euros. La baisse de la ponction globale et l'élargissement des collectivités contributrices devraient fortement alléger une facture désormais estimée à 500.000 euros.

Intercommunalité

Le texte adopté par le Sénat maintien pour deux années supplémentaires le régime de financement « transitoire »¹⁸ de la Métropole du Grand Paris. Les Etablissements publics territoriaux (EPT, dont Est-Ensemble) conserveront donc jusqu'en 2026 la perception de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

¹⁷ Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée : remboursement de la TVA acquittée par les collectivités sur certaines dépenses, principalement d'investissement en N-2 (Montreuil) ou N-1.

¹⁸ Régime instauré en 2016 à la création de la MGP et maintenu depuis, faute d'avancée sur l'évolution intentionnelle de l'intercommunalité en Ile-de-France

A compter du 1^{er} janvier 2025, la part fiscale du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versée par les communes à leurs Etablissements publics territoriaux pourra être librement fixée et révisée. Elle est aujourd'hui automatiquement révisée selon l'actualisation des bases fiscales.

Réduction de l'assiette de la taxe d'habitation

Aujourd'hui, restent assujettis à la taxe d'habitation :

- Les résidences secondaires ;
- Les locaux d'habitation non affectés à la résidence principale (locaux souvent occupés par des sociétés, des associations, des organismes de l'Etat ou des collectivités).

Le Sénat propose de limiter la taxe d'habitation à ces seules catégories. La perte de recettes pour les communes ferait l'objet d'une compensation par l'Etat égale au produit 2024. Elles perdraient donc le dynamisme de cette part ... sans compter le risque habituel de diminution voire de suppression de toute compensation reversée par l'Etat.

- **L'actualisation forfaitaire des bases fiscales (+1,7% en 2025)**

Le code général des impôts¹⁹ prévoit que les valeurs locatives foncières sont réactualisées tous les ans en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé²⁰ (IPCH) constaté entre novembre n-2 et novembre n-1. Cette majoration forfaitaire s'applique :

- aux bases de taxe d'habitation non affectées à l'habitation principale ;
- aux bases de taxes foncières destinées à l'habitation ;
- aux bases de taxes foncières des établissements industriels ;
- et, pour les communes membres de la MGP, à la part fiscale du FCCT.

Après une revalorisation de +7,1% en 2023 et de +3,9% en 2024, les valeurs locatives seront revalorisées de +1,7% en 2025.

Les bases de taxes foncières des locaux professionnels et commerciaux ne sont pas concernées par cette actualisation forfaitaire. Leurs valeurs locatives évoluent en fonction des loyers observés dans le même périmètre et pour le même secteur d'activité.

- **L'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL²¹**

Initialement, le gouvernement Barbier envisageait une hausse du taux de cotisation à la CNRACL de 12 points en trois ans (de 31,65% à 43,65%). Il semblerait que cette hausse sera lissée sur quatre ans.

Pour Montreuil, une hausse de +3 points de cotisation représente une charge supplémentaire annuelle de 1,15 million d'euros à inscrire en dépenses de personnel (chapitre 012) en 2025, 2026, 2027 et 2028, soit 4,6 millions d'euros de dépenses supplémentaires à terme, l'équivalent de près de 100 postes !

¹⁹ Article 1518 bis

²⁰ L'IPCH diffère légèrement de l'inflation calculée par l'INSEE (Indice des prix à la consommation, IPC). Ainsi, en novembre 2024, quand l'IPC était calculé à +1,3%, l'IPCH atteignait +1,9%. Cet indicateur a été conçu à des fins de comparaison internationale.

²¹ Créée en 1945, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est le régime spécial de la Sécurité Sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE MONTREUIL

La situation financière de la Ville constatée fin 2014 avait obligé l'équipe municipale à procéder à des ajustements structurels immédiats. Après plusieurs années d'efforts et de gestion rigoureuse, le rétablissement progressif de la situation avait même permis à la fin du précédent mandat de renforcer les moyens alloués à l'éducation, à la restauration scolaire, à la santé ou encore à la propreté urbaine, tout en améliorant la capacité d'investissement.

Fort de ce redressement et grâce à des ressources fiscales dynamiques, la Ville a pu traverser la crise sanitaire et en absorber les effets (dépenses d'urgence supplémentaires, pertes de produits des services), sans voir ses équilibres budgétaires se dégrader. Cette situation financière retrouvée laissait même entrevoir, avec la fin de la pandémie, de nouvelles marges de manœuvre pour continuer à développer le service public mais aussi pour investir.

Début 2022, la municipalité avait alors décidé de recourir au levier fiscal pour la première fois depuis 2010 afin d'augmenter significativement la capacité d'investissement de la Ville et répondre ainsi aux besoins de la population. La résurgence de l'inflation, à un niveau jamais observé depuis trente ans, est venue fortement contrarier cette ambition. En l'espace de deux exercices (2022 et 2023), les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté (+17,3 millions d'euros en 2 ans) du fait de l'explosion des prix de l'énergie, de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation généralisée et de ses conséquences et ont absorbé entièrement le produit fiscal supplémentaire alors que les recettes évoluaient moins vite (+8,7 millions d'euros hors augmentation de la fiscalité).

En 2024, la progression des dépenses a nettement ralenti en même temps que l'inflation s'est normalisée sous la barre des 2% et que les prix de l'énergie (gaz, électricité) ont diminué. Elles progressent de 4,3 millions d'euros (+1,97%) par rapport à 2023. Les recettes, tirées par une seconde activation du levier fiscal (+4,7 millions d'euros) et par le dynamisme des produits des services, progressent plus fortement (+8,8 millions d'euros, +3,65%). L'épargne brute – différence entre les recettes et les dépenses – est en nette augmentation (+4,4 millions d'euros), atteint 23,9 millions d'euros et couvre largement le remboursement de la dette en capital (17,5 millions d'euros). Contrairement à 2022, le produit fiscal supplémentaire généré par l'augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti, a été quasi-intégralement affecté au financement des investissements qui atteignent le niveau jamais record de 37,7 millions d'euros.

Si la Ville s'est légèrement réendettée au cours de l'exercice (+2,7 millions d'euros), l'encours de dette au 31 décembre 2024 atteint 208,3 millions d'euros et reste inférieur à 2015 où il culminait à 217,9 millions d'euros. La dette de la Ville reste donc largement maîtrisée, la capacité de désendettement (8,7 ans) et le taux d'endettement (83,8%) sont en constante diminution depuis 2015. Néanmoins, la remontée des taux d'intérêt a entraîné une augmentation du coût de la dette et les charges financières payées par la Ville sont passées de 2,8 millions d'euros en 2021 à 5,4 millions d'euros en 2024.

Fin 2024, la Ville se trouve dans une situation financière saine disposant d'équilibres budgétaires solides et d'une capacité d'investissement retrouvée.

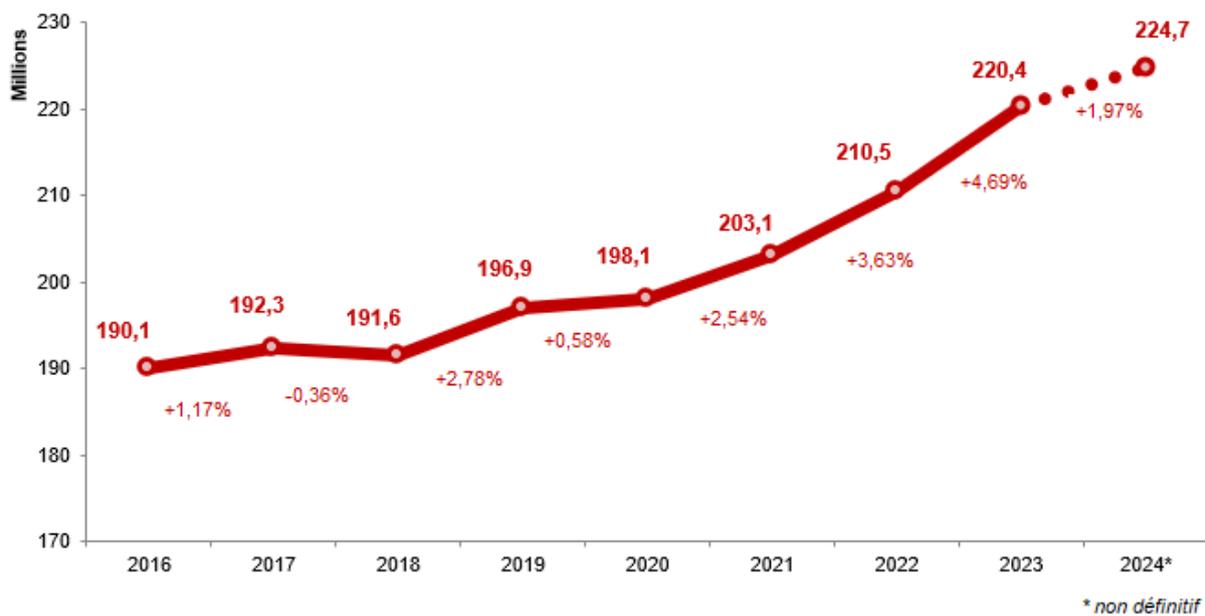
L'exercice 2024 n'étant pas totalement clôturé, les chiffres présentés dans cette partie ne sont pas définitifs. Par ailleurs, les résultats de l'exercice 2024 seront plus largement détaillés lors de la présentation du compte administratif 2024.

A | Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

En 2024, les dépenses de fonctionnement (224,7 millions d'euros) auront augmenté modérément (+4,3 millions d'euros ; +2,0%) par rapport à l'exercice précédent, conséquence du net ralentissement de l'inflation observé depuis l'été et de la baisse des prix de l'énergie.

Entre 2020 et 2023 les dépenses de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 7,4 millions d'euros (+ 3,6%) par an, essentiellement du fait de l'inflation et sous l'effet conjugué de l'explosion des prix de l'énergie, de la forte hausse des taux d'intérêt et des mesures de revalorisations salariales légitimes (augmentations du point d'indice de la fonction publique aux 1er juillet 2022 et 2023, hausses du SMIC, mesures indiciaires, prime pouvoir d'achat) mais non compensées par l'Etat.

Evolution des dépenses de fonctionnement



Depuis 2016, l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville est inférieure à l'évolution du panier du maire²², lequel est systématiquement plus élevé que l'indice des prix à la consommation, ce qui démontre que les communes subissent une inflation plus forte que celle des ménages en raison des spécificités de leurs dépenses (sensibilité plus forte aux prix de l'énergie, de la construction et aux frais financiers).

	2015-2022	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Indice des prix à la consommation Inflation - INSEE	1,8%	5,9%	3,7%	1,3%
Indice des prix des dépenses communales Panier du maire - La Banque Postale	2,1%	4,9%	7,7%	??
Evolution des dépenses de fonctionnement Ville de Montreuil - Comptes Administratifs	1,7%	3,6%	4,7%	2,0%

²² Calculé par La Banque Postale, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF), l'indice de prix des dépenses communales, communément appelé « panier du maire » reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de volume de dépenses. Le panier du maire 2024, habituellement communiqué en novembre, n'est toujours pas connu.



L'évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville a toujours été maîtrisée et seule l'inflation a conduit à une plus forte hausse.

Evolution des dépenses de fonctionnement

en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Dépenses de personnel	107,93	109,49	106,78	108,01	107,86	110,93	112,85	116,31	118,68
Charges générales	34,16	34,27	35,78	39,77	40,67	43,52	47,44	50,66	51,67
Subventions et participations	11,16	12,26	12,96	12,45	12,81	12,85	13,28	13,88	13,95
FCCT Est Ensemble	30,36	30,45	30,68	31,32	31,55	31,61	32,70	33,86	34,48
Charges financières	4,71	4,14	3,79	3,67	3,45	2,79	3,03	4,74	5,41
Autres dépenses	1,75	1,70	1,61	1,70	1,72	1,38	1,17	0,89	0,52
TOTAL DEPENSES	190,07	192,30	191,60	196,92	198,07	203,09	210,47	220,35	224,70
<i>Evolution</i>		1,2%	-0,4%	2,8%	0,6%	2,5%	3,6%	4,7%	4,7%

* non définitif

L'augmentation des **dépenses de personnel** (+2,4 millions d'euros, +2,0%) est principalement la conséquence de décisions gouvernementales dont les plus significatives sont la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de +1,5% au 1er juillet 2023 (impact en année pleine sur 2024 : + 0,6 million d'euros) et la revalorisation indiciaire de 5 points pour l'ensemble des agents (1,0 million d'euros), l'organisation des élections européennes (90.000 euros) et des élections législatives non prévues (207.000 euros) ainsi que de ruptures conventionnelles (230.000 euros).

Dans ce contexte, l'augmentation des dépenses de personnel reste mesurée car les effectifs sont restés stables entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 (-5 ETP). Cette baisse conjoncturelle des effectifs, due à des vacances de postes, s'explique notamment par les difficultés de recrutement dues aux fortes tensions observées sur le marché de l'emploi dans certains secteurs ainsi qu'à la faible attractivité de la fonction publique, après 5 ans de gel du point d'indice.

Après avoir fortement augmenté entre 2020 et 2023 (+10 millions d'euros, +24,6% en trois ans), les **charges à caractère général** (dépenses des services) ont vu leur croissance nettement ralentir en 2024 (+1,0 million d'euros, +2,0%) avec la baisse de l'inflation. A titre d'exemple, le montant global des factures énergétiques (eau, électricité, chauffage, carburant) est passé de 4,9 millions d'euros 2021 à 8,8 millions d'euros en 2023 avant de diminuer à 7,8 millions d'euros en 2024 sans retrouver le niveau d'avant crise.

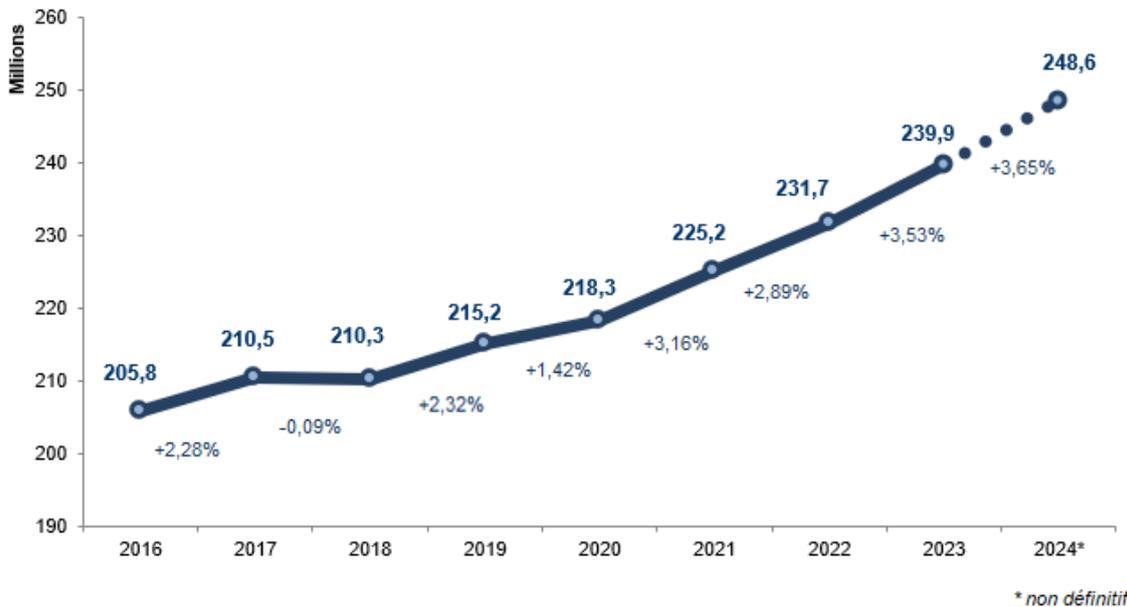
Les **subventions, contributions et participations versées** (13,9 millions d'euros en 2024) sont restées globalement stables alors que la **participation de la Ville au financement d'Est-Ensemble** a légèrement augmenté (+0,6 million d'euros, +1,8%) en 2024, la fiscalité reversée à l'établissement public territorial (FCCT part fiscale) étant automatiquement réévaluée en fonction de l'inflation.

Conséquence de la hausse des taux d'intérêt amorcée en 202 : les **charges financières** ont continué à augmenter (+0,7 million d'euros, +14,0%) pour retrouver le niveau de 2014.

B | Des recettes tirées par l'évolution des produits fiscaux

En 2024, les **recettes de fonctionnement** (248,6 millions d'euros) ont fortement progressé (+8,8 millions d'euros, +3,7%) en très grande partie grâce à l'augmentation des produits de fiscalité locale (+7,9 millions d'euros, +6,8%).

Evolution des recettes de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement

en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Fiscalité locale	88,72	90,87	91,80	94,92	98,25	101,81	109,58	116,40	124,28
Autres produits fiscaux	7,35	9,82	8,86	10,80	11,47	11,83	10,89	9,23	8,14
Dotations et subventions	31,07	30,01	30,12	28,36	31,97	30,02	31,57	32,85	32,10
AC MGP	58,35	58,35	58,35	58,34	58,34	58,34	58,34	58,34	58,34
Produits des services	14,33	16,03	16,04	16,97	13,61	16,03	17,41	18,28	19,32
Autres recettes	6,00	5,46	5,19	5,84	4,64	7,16	3,90	4,76	6,45
TOTAL RECETTES	205,80	210,50	210,30	215,20	218,30	225,18	231,68	239,86	248,62
<i>Evolution</i>		2,28%	-0,09%	2,32%	1,42%	3,16%	2,89%	3,53%	3,65%

* non définitif

Les **produits issus de la fiscalité locale** (124,3 millions d'euros en 2024) sont la principale ressource et le seul véritable moteur de croissance des recettes de fonctionnement. Ils ont fortement progressé (+7,9 millions d'euros, +6,8%) en 2024 sous l'effet conjugué :

- De la hausse du taux de la taxe sur le foncier bâti : +4,7 millions d'euros ;
- De la revalorisation des bases fiscales de 3,9% : +3,6 millions d'euros ;
- De la croissance physique des bases : +0,7 million d'euros ;
- Malgré la correction des erreurs effectuées par les services fiscaux dans le calcul des bases de taxe d'habitation en 2023 : -1,1 million d'euros.

Les **autres produits fiscaux** continuent à diminuer (-1,1 million d'euros, -11,8%). Les **droits de mutation** perçus sont en forte baisse (de 9,7 millions d'euros en 2021 à 5,0 millions d'euros en 2024), conséquence de la brusque remontée des taux d'intérêts qui a considérablement

freiné les transactions immobilières. Une légère reprise a néanmoins été observée lors du second semestre 2024. Il est malgré tout difficile de concevoir la stabilité du financement de services publics sur des recettes variables soumises au marché de l'immobilier.

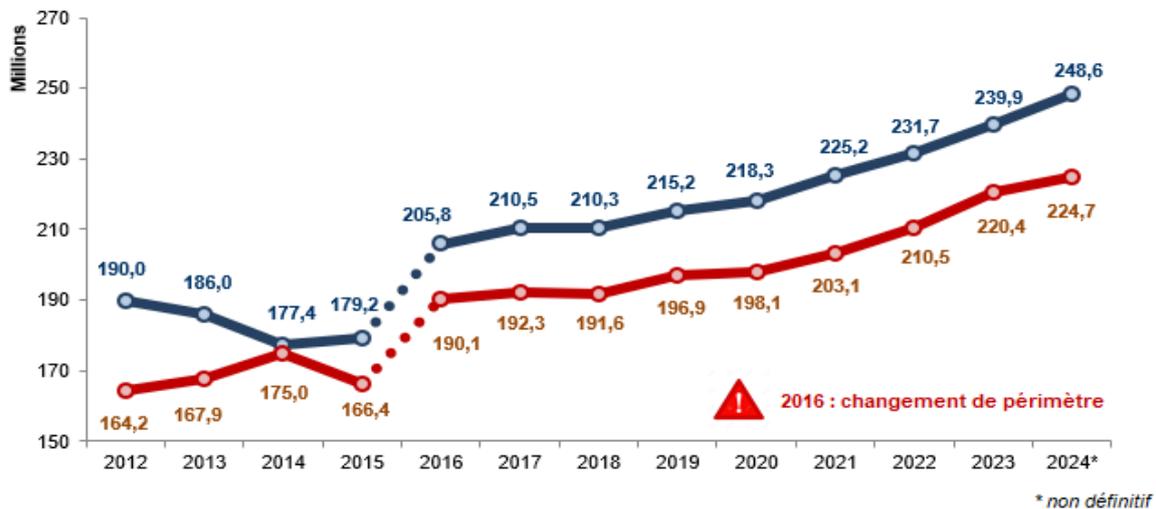
Les **dotations et subventions** diminuent également par rapport à 2023 (-0,8 million d'euros, -2,3 %) notamment en raison d'effets de périmètre. En 2024, la Ville n'a pas perçu de dotation de la part de la Métropole du Grand Paris (841.611 euros en 2023) et ne perçoit plus certaines subventions (CAF à reverser aux crèches associatives, fin des aides COVID, etc.) Si la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les fonds de péréquation régional (FSRIF) et national (FPIC) ont très légèrement diminué en 2024 (-80.000 euros, -0,5% au total), la Ville est à nouveau éligible à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP, 437.676 euros) et bénéficie d'une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU, 5,2 millions d'euros) en augmentation (+0,5 million d'euros, +10,7%).

Les **produits du domaine et des services**, composés des droits d'utilisation du domaine public, des redevances tarifaires des services et de divers remboursements (19,3 millions d'euros), progressent à nouveau (+1 million d'euros, +5,7%). L'augmentation de la fréquentation des services (restauration scolaire, centres de loisirs, CMS, crèches) entraînent une augmentation des redevances perçues de 2,1 millions d'euros. Les produits d'utilisation du domaine diminuent de 0,7 million d'euros, les forfaits post stationnement n'ayant pas été traités par l'Antai durant toute une partie de l'année. Par ailleurs la Ville a commencé à appliquer le règlement de voirie qui permet de verbaliser (amendes administratives) les usagers qui ne le respectent pas. Le dispositif se renforcera en 2025.

Enfin la Ville a perçu de nombreuses **recettes « exceptionnelles »** en 2024 parmi lesquelles on peut citer la redevance de mise à disposition des biens mobiliers (horodateurs) dans le cadre de la nouvelle concession du stationnement public²³ (1,0 million d'euros) ainsi que divers remboursements (charges d'Altais ou de factures d'énergie) et a poursuivi, en collaboration avec le service de gestion comptable de Montreuil, l'apurement des comptes d'attente.

C | Une situation financière largement assainie

Evolution des **recettes** et **dépenses** de fonctionnement

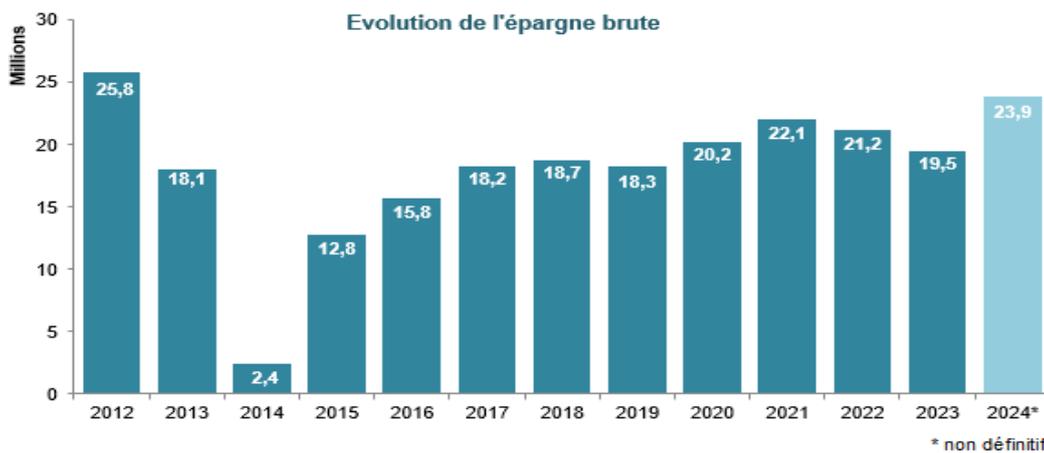


²³ Mise à disposition des horodateurs, redevance versée une fois pour 4 ans qui est compensé d'une dépense du même montant en investissement (rachat des horodateurs au précédent délégataire).

Entre 2012 et 2014, l'accroissement des dépenses conjugué à une diminution des recettes avaient entraîné une forte chute de l'épargne, presque réduite à zéro. De fortes mesures sur les dépenses avaient alors été prises au début du précédent mandat afin d'éviter l'effet ciseau qui se dessinait et progressivement assainir la situation financière. Depuis 2018, les dépenses évoluaient en fonction des recettes et les courbes sont restées quasi parallèles.

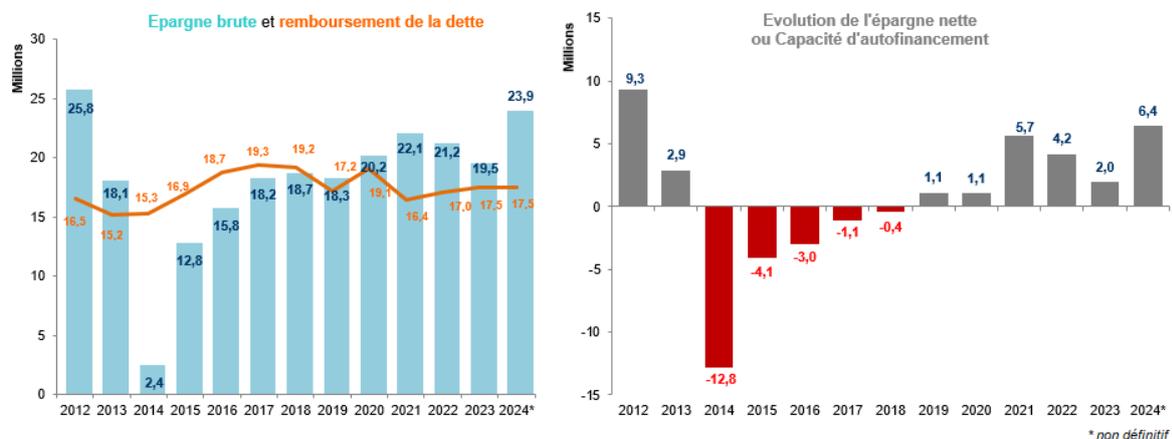
L'exercice 2024 marque un nouveau point d'inflexion. Au cours de l'exercice, les dépenses de fonctionnement (+4,3 millions d'euros ; +2,0%) ont augmenté moins vite que les recettes (+8,8 millions d'euros, +3,7%), fortement tirées par l'activation de levier fiscal (4,7 millions d'euros).

L'épargne brute - différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement – augmente donc de 4,4 millions d'euros pour atteindre 23,9 millions d'euros, et frôle le seuil de 10% des recettes recommandé (9,6%).



L'épargne brute traduit la capacité de la Ville à « économiser » sur son fonctionnement courant – ou « dégager des marges de manœuvre » – pour investir. Mais avant de pouvoir être consacrée aux dépenses d'équipement (acquisitions, travaux, matériel, mobilier ...), l'épargne brute doit prioritairement couvrir le remboursement annuel la dette.

Conformément aux engagements municipaux, la quasi-intégralité du produit fiscal supplémentaire généré par l'augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti en 2024, a été affectée au financement de l'investissement.



En 2024, le niveau d'épargne brute dégagé sur la section de fonctionnement (23,9 millions d'euros) permet de couvrir largement les échéances de remboursement du capital de la dette (17,5 millions d'euros) ; l'épargne nette (épargne brute – remboursement de la dette) est donc

positive (6,4 millions d'euros) et à un niveau qui permet d'améliorer l'autofinancement des dépenses d'investissement. En complément de l'autofinancement, la Ville finance ses investissements grâce à d'autres ressources (remboursement de la TVA, cessions foncières, taxe d'aménagement, subventions et ... nouveaux emprunts).

Grace aux efforts de gestion réalisés entre 2015 et 2018, l'épargne brute a fortement progressé pour retrouver un niveau correct et dépasser les 20 millions d'euros en 2020. Dans le même temps, les échéances de remboursement de la dette ont fortement augmenté, atteignant quasiment 20 millions d'euros annuels en 2017-2018 et mobilisant ainsi toute l'épargne. L'épargne nette est donc restée négative de 2014 à 2018, ce qui signifie que la Ville devait puiser dans ses ressources, non pour investir, mais pour rembourser la dette.

Grace aux opérations de réaménagement de dette menées en 2018 puis en 2020, le remboursement annuel est descendu sous les 18 millions d'euros annuels, ce qui, combiné à la progression de l'épargne brute, permet à la Ville de disposer d'une épargne nette positive et donc de dégager un peu plus de marges de manœuvre pour investir.

D | Un niveau d'investissement important

En 2024, la Ville aura réalisé **37,7 millions d'euros de dépenses d'équipement**, son plus haut niveau depuis 2015, grâce à un autofinancement retrouvé et un très léger ré-endettement.

- **Une amélioration de la capacité d'investissement**

Grace à l'amélioration de son épargne, la Ville a pu augmenter significativement sa capacité d'investissement – hors emprunts nouveaux – en 2024 alors que la baisse du niveau des recettes de taxe d'aménagement s'inscrit dans la durée et que les cessions foncières à réaliser (patrimoine non stratégique) sont soumises à des aléas de calendrier.

Evaluation de la capacité d'investissement (hors emprunts nouveaux)

En millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Epargne brute	15,8	18,2	18,7	18,3	20,2	22,1	21,2	19,5	23,9
Subventions perçues	8,1	7,1	6,8	6,4	4,3	2,2	7,3	4,6	5,5
Cessions de patrimoine	2,3	1,6	2,9	5,1	3,4	3,0	4,5	1,6	2,4
FCTVA	6,4	4,1	3,3	3,6	5,5	5,3	4,5	3,3	3,5
Taxe d'aménagement	1,0	1,3	3,1	3,5	3,2	2,9	1,4	1,4	1,1
Autres recettes / dépenses	0,2	0,5	-0,4	-1,4	0,5	-0,5	-0,6	-4,0	-0,1
Capacité d'investissement	33,8	32,8	34,4	35,5	37,1	35,0	38,3	26,5	36,3

* non définitif

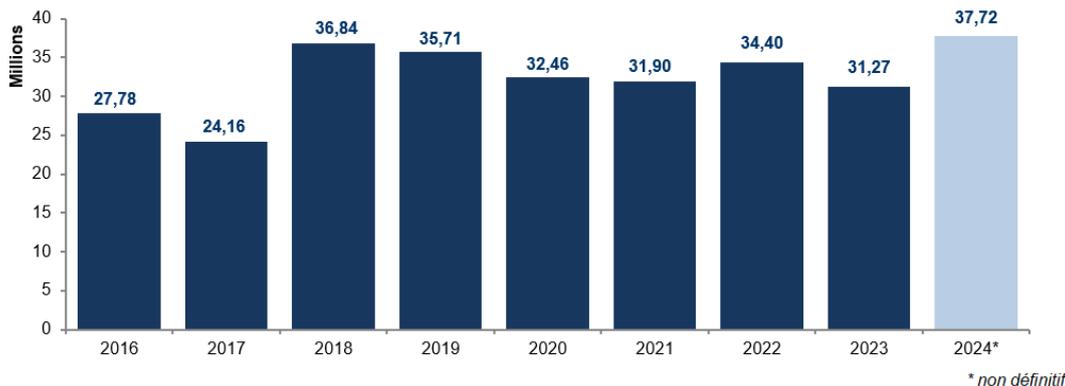
En 2024, la Ville a retrouvé une capacité d'investissement – hors emprunts nouveaux – supérieure à 35 millions d'euros.

- **La réalisation du programme d'investissement se poursuit**

En 2024, la Ville a investi 37,7 millions d'euros : livraison d'un nouveau groupe scolaire, poursuite du programme d'investissement en cours, lancement de nouvelles opérations. Au 31 décembre 2024, il restait également 4,8 millions d'euros de dépenses d'investissement engagées mais encore facturées. Ces restes à réaliser seront repris au budget 2025.



Evolution des dépenses d'équipement



* non définitif

Opérations achevées en 2024 : groupe scolaire Guy Môquet Estienne d'Orves (11,2 millions d'euros sur 2024), création de classes à Nanteuil (1,4 million d'euros), création de classes et d'un centre de loisirs à Voltaire (1,1 million d'euros), réaménagement à la tour Altais (0,9 million d'euros), réalisation des chemins de la glisse (0,8 million d'euros).

Poursuite du programme en cours : nouveau groupe scolaire dans le Haut Montreuil (1,9 million d'euros en 2024), restauration de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul (0,8 million d'euros), rénovation du centre de vacances d'Allevard (0,5 million d'euros), 3^{ème} saison des budgets participatifs (0,4 million d'euros), désimperméabilisation (0,8 million d'euros), plantation d'arbres (0,8 million d'euros), rénovation des murs à pêches (0,4 million d'euros), participation au déficit de la ZAC Fraternité (0,5 m€),

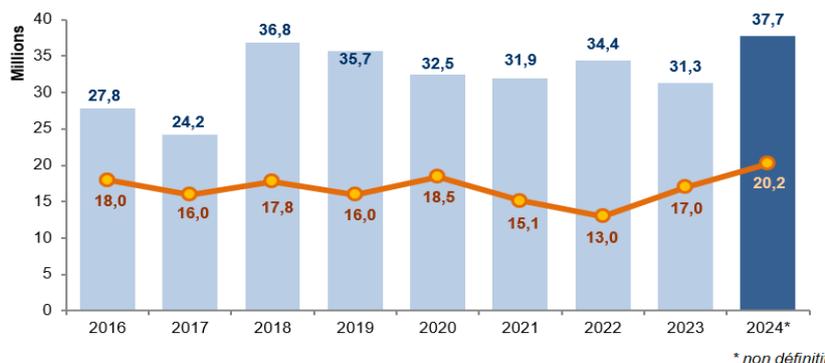
L'exercice 2024 a aussi été marqué par le lancement du réaménagement de la Croix de Chavaux (0,6 million d'euros en 2024).

Une part significative (10,6 millions d'euros) du budget d'investissement a été consacrée aux dépenses récurrentes : gros entretien des écoles, des bâtiments communaux, des espaces publics, des voiries, des réseaux, de l'éclairage public, des squares, parcs et jardins.

- **Une légère augmentation de l'endettement**

En 2024, la Ville a emprunté 20,2 millions d'euros pour financer ses dépenses d'investissement, un montant légèrement supérieur aux années précédentes (17,0 millions d'euros en 2023).

Dépenses d'équipement et emprunt réalisé



* non définitif

E | Un endettement important mais maîtrisé

Au cours de l'exercice 2024, la Ville a remboursé 17,5 millions d'euros de capital de dette et a mobilisé 20,2 millions d'euros d'emprunts nouveaux répartis en quatre contrats :

- 7,0 millions d'euros / La Banque Postale / taux fixe 3,88% sur 25 ans ;
- 3,5 millions d'euros / Caisse d'Epargne / taux fixe 3,59% sur 25 ans ;
- 3,5 millions d'euros / Caisse d'Epargne / taux variable Euribor +0,86% sur 25 ans ;
- 6,0 millions d'euros / Crédit Agricole / taux variable Euribor +0,87% sur 25 ans.

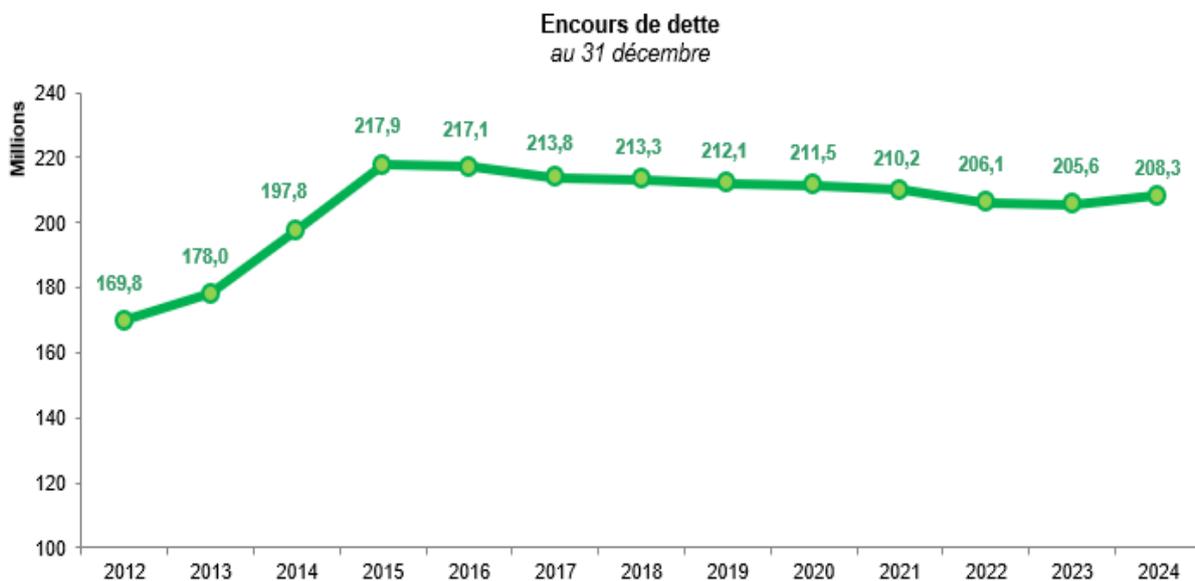
Ainsi que deux contrats à taux zéro pour financer la réalisation de centres de loisirs

- 145.200 euros / CAF / ALSH Estienne d'Orves / taux zéro sur 10 ans ;
- 80.000 euros / CAF / ALSH Nanteuil / taux zéro sur 10 ans.

Il est à signaler que la Ville a également signé fin 2024 un emprunt de 4,0 millions d'euros auprès de La Banque Postale aux conditions suivantes : taux fixe à 3,16% sur 25 ans. La Ville n'a pas souhaité le mobiliser avant le 31 décembre 2024. Cet emprunt sera donc intégralement reporté à l'exercice 2025 et figurera en restes à réaliser au Compte Administratif 2024.

• Une dette importante mais sous contrôle

La Ville ayant légèrement plus emprunté (20,2 millions d'euros) qu'elle a remboursé en capital (17,5 millions d'euros) au cours de l'exercice, l'encours de dette a donc légèrement augmenté en 2024 (+2,7 millions d'euros, +1,3%)

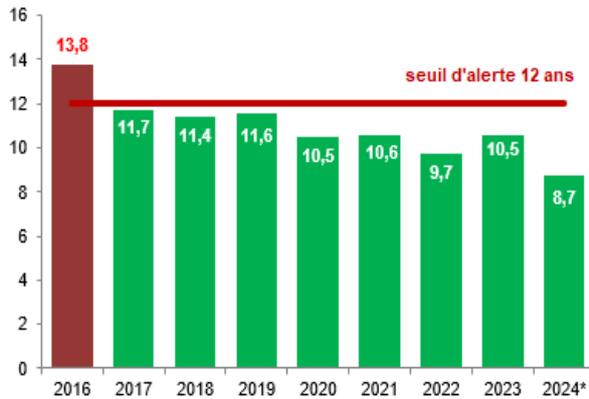


Au 31 décembre 2024, l'encours de dette atteignait 208,3 millions d'euros. Depuis 2015, date à laquelle la dette a atteint un pic à 217,9 millions d'euros, l'encours aura diminué de 9,6 millions d'euros (-4,4%).

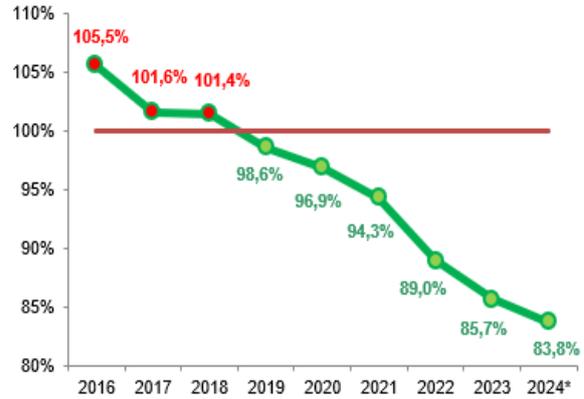
Si l'encours est important (1.843 euros par habitant), la Ville conserve les « moyens de sa dette » et se trouve loin d'une situation de surendettement.

Sa capacité de désendettement (8,7 ans) atteint son niveau le plus bas et reste bien en deçà du seuil prudentiel des 12 ans et son ratio d'endettement (83,8%) est en constante diminution depuis 2016.

Evolution de la capacité de désendettement
(en année)



Taux d'endettement
(dette / recette de fonctionnement)



* non définitif

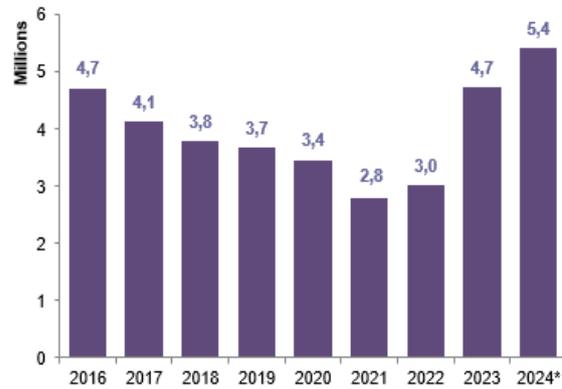
• **Une forte augmentation du coût de la dette**

En 2024, la Ville aura consacré 5,4 millions d'euros au paiement des intérêts de la dette, soit 2,6 % de l'encours au 1er janvier 2024. Si la dette est relativement sûre (100% classée 1-A), son coût a fortement augmenté avec la remontée des taux d'intérêt.

Taux d'intérêt moyen de la dette



Coût de la dette
Frais financiers - y compris ICNE



* non définitif

• **Une gestion active de la dette rendue difficile par la remontée des taux**

Bien qu'en diminution constante depuis 2015, la dette de la Ville de Montreuil continue de peser lourd. Les remboursements à effectuer chaque année sont importants (entre 17 et 20 millions d'euros) et absorbent une part importante de l'épargne dégagée chaque année en fonctionnement, ce qui prive la Ville d'autant de marges de manœuvre.

La dette doit être regardée comme vivante et susceptible d'évoluer au gré des opportunités et des enjeux de développement de la Ville. La collectivité mène donc depuis plusieurs années une politique de gestion active de sa dette et est attentive à toute opportunité se présentant.

Diverses opérations de renégociations ont été menées ces dernières années afin d'abaisser les taux pratiqués ou de figer certains contrats variables à taux fixes, profitant ainsi des taux de marché extrêmement bas, et de diminuer les amortissements sur les années à venir. Ainsi, la Ville a procédé en décembre 2020 à deux importantes renégociations de dette, l'une avec

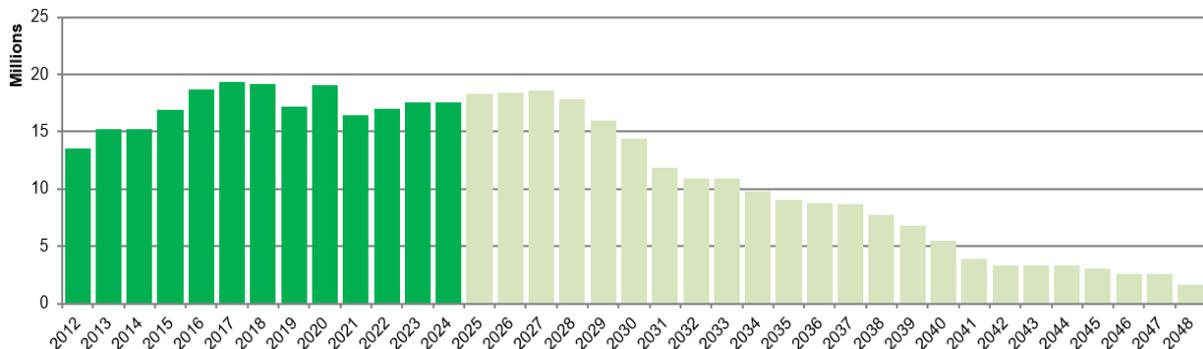
la Caisse d'Épargne, l'autre avec la SFIL (héritière des anciens contrats Dexia et qui gère les nouveaux contrats passés avec La Banque Postale).

Ces opérations ont permis de regrouper des contrats, de fixer des taux variables, d'allonger la durée de la dette tout en profitant des conditions de marché particulièrement avantageuses. La Ville a ainsi gagné sur les remboursements à effectuer jusqu'en 2028. Compte tenu de la remontée des taux, la ville n'a pu effectuer de nouvelles opérations de gestion depuis 2022.

Or le profil d'amortissement de la dette doit être surveillé puisque les remboursements des emprunts actuels doivent légèrement augmenter jusqu'en 2027.

Profil d'amortissement de la dette

hors nouveaux emprunts à contracter à partir du 1er janvier 2025

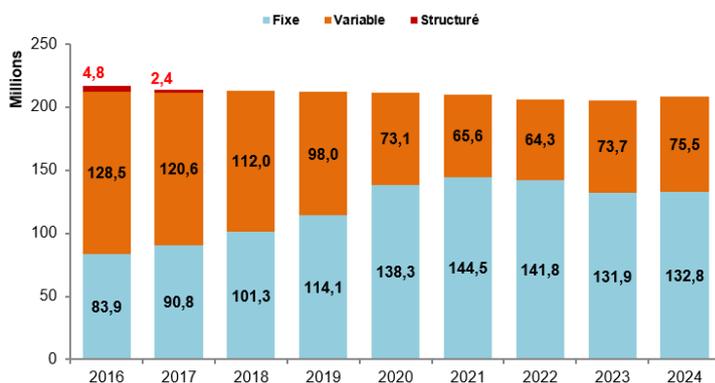


A endettement constant, en ajoutant les nouveaux emprunts à contracter, le remboursement annuel dépassera 20 millions d'euros en 2027 et 2028 avant de progressivement décroître.

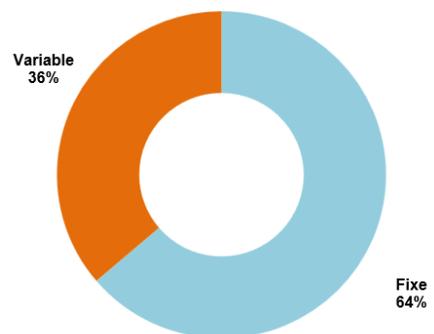
- **Une dette sûre**

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette se répartit en 56 contrats (52 en début d'année), tous classés 1-A, la meilleure notation possible selon la chartre de Gissler. Près des deux tiers de la dette (64%) est à taux fixe (contre seulement 43% en 2014).

Evolution de la dette par type de taux



Dette par type de taux Au 31 décembre 2024



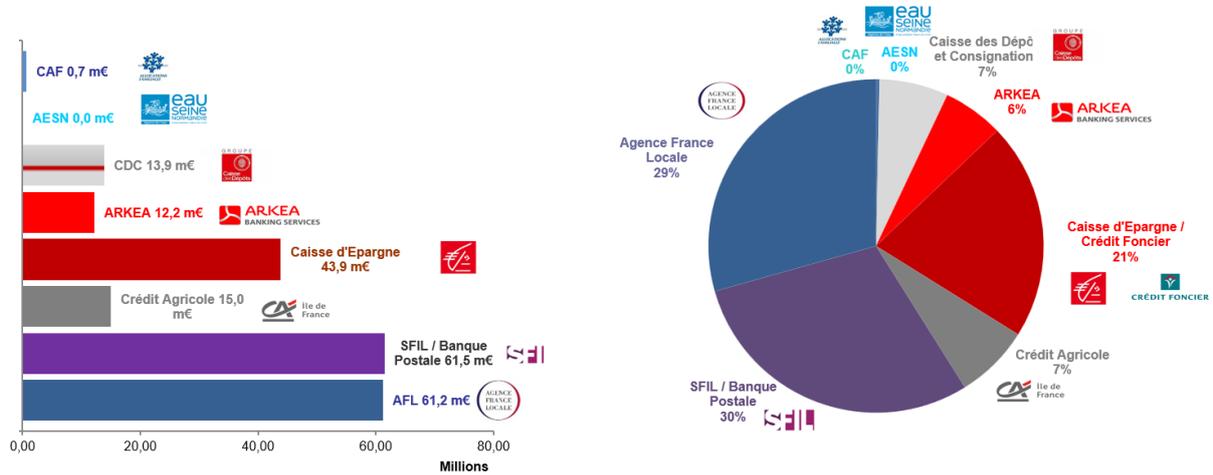
Entre 2016 et 2021, la ville a profité des taux bas pour figer une grande partie de dette. Depuis la remontée de taux, la ville a resouscrit des contrats à taux variable pour ne pas figer des emprunts à des taux extrêmement élevés.

A peine plus d'un tiers de l'encours de dette est à taux variable, basée sur des indices simples sans danger bénéficiant des meilleurs classements (euribor, TAG ou Livret A), ce qui oblige tout de même à être attentif et particulièrement vigilant en période de remontée de taux.

• Répartition par prêteur

La dette de la ville est majoritairement détenue par des établissements bancaires ou institutions financières publics : Agence France Locale²⁴ (29%) SFIL / Banque Postale²⁵ (30 %), et Caisse des Dépôts et Consignations (7 %).

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE PAR PRETEUR (Au 31 décembre 2024)



Page 34/55
 Chaîne d'intégrité du document : 1D 40 A7 F2 06 C3 5E EB 0F 2C 8B ED 4A 3C 81
 Publié le : 19/02/2025
 Par : Païrice BESSAC
 Document certifié conforme à l'original
<https://publicat.fr/document/PUBLIC541212>

²⁴ L'Agence France Locale (AFL) est une banque créée en 2013 dont la particularité est d'être détenue à 100% par des collectivités locales, dont la ville de Montreuil.

²⁵ La Société de Financement Local (SFIL), banque publique dont l'Etat est actionnaire à 75% aux côtés de la CDC (20%) et de La Banque Postale (5%) créée en 2013 à la suite de la faillite du groupe franco-belge Dexia. Elle n'émet pas de crédits en propre mais gère les anciens contrats émis par Dexia et ceux désormais émis par La Banque Postale.

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

La préparation de ce budget 2025, dernier du mandat, s'inscrit dans un contexte inédit !

Ces dernières années, la ville avait pris l'habitude d'intégrer de fortes contraintes dans ses préparations budgétaires (suppression de la taxe d'habitation, crise sanitaire, inflation, notifications fiscales et calculs des dotations de plus en plus tardifs) mais jamais les incertitudes sur ses ressources à court terme n'avaient atteint un tel niveau !

Cette préparation budgétaire a débuté au moment même où le gouvernement Barnier présentait un projet de loi de finances visant à fortement réduire la dépense publique et à faire contribuer les collectivités territoriales à la réduction du déficit public de manière injuste et disproportionnée. Globalement, l'ensemble des mesures proposées auraient coûté à la ville la somme de 6,2 millions d'euros en 2025, un niveau insupportable qui aurait sérieusement menacé le fonctionnement des services municipaux et le programme d'investissement.

Malgré ce climat anxieux, mais dans l'espoir que les parlementaires et la mobilisation des élus locaux fassent échouer cette casse organisée des services publics, il a été fait le choix d'entamer la préparation budgétaire avec l'objectif que ce dernier budget du mandat permette la poursuite de la mise en œuvre des projets municipaux tout en restant dans une trajectoire financière soutenable et respectueuse des équilibres budgétaires.

Le gouvernement Barnier est finalement tombé et la préparation budgétaire s'est poursuivie sans projet de loi de finances, dans l'opacité la plus totale, et toujours sous la menace d'une ponction sur les recettes de la ville.

Si au 27 janvier 2025, la France ne dispose toujours pas de budget adopté, les engagements du gouvernement Bayrou et les travaux du Sénat permettent néanmoins de mieux appréhender la situation. Les collectivités territoriales devraient bien participer à la réduction du déficit public mais dans une proportion moindre que celle envisagée en fin d'année dernière. De nombreuses incertitudes demeurent encore, à commencer par l'adoption définitive de la loi de finances. Pour Montreuil, la « contribution » en 2025 devrait être comprise dans une fourchette allant de 1,0 à 3,0 millions d'euros. Une ponction qui demeure très importante mais qui serait absorbable sans remettre en cause le service public de proximité et les prestations servies à la population, qui cependant empêcherait des dépenses nouvelles et amputerait d'autant la capacité d'investissement.

La ville a retrouvé en 2024 une situation financière satisfaisante. Les grands équilibres budgétaires sont respectés, les ratios de gestion continuent de s'améliorer et la quasi-intégralité du produit fiscal supplémentaire généré par l'augmentation de la taxe foncière 2024 a pu être affectée aux financements des investissements permettant la réalisation de dépenses d'équipement à un niveau record depuis 2015.

Ainsi, pour ce dernier budget du mandat, et sous réserve des éléments définitifs de la loi de finances pour 2025, en limitant l'évolution des recettes à la revalorisation des bases fiscales et à la croissance naturelle des produits des services et du domaine, la ville peut maintenir les moyens affectés au service public (budget des services, effectifs). Les dépenses de fonctionnement progresseront légèrement.

En investissement, le programme en cours sera poursuivi. Il contient deux projets phares : la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le Haut Montreuil et le réaménagement de la Croix de Chavaux. La ville entend conserver une capacité d'investissement similaire à 2024, de l'ordre de 35 à 40 millions d'euros. La priorité sera alors donnée à la poursuite de l'amélioration du cadre de vie des citoyens : rénovation des équipements publics et amélioration des espaces publics.



A | Une ville dynamique et attractive ... des besoins importants

• Une ville en pleine mutation

Montreuil reste une ville en pleine mutation. La population se caractérise donc par une forte mobilité résidentielle, plus de la moitié des habitants ont emménagé dans la ville il y a moins de 10 ans. Attractif, le territoire voit arriver une population parisienne qui n'hésite plus à franchir le périphérique pour y trouver de l'espace, de la verdure, un immobilier à des prix plus abordables, avec une pièce en plus, tout en conservant la même qualité de vie et un niveau de service équivalent. La pandémie a d'ailleurs accéléré le processus.

L'arrivée de transports en commun (ligne de métro 11, tramway T1) dans le Haut-Montreuil vient désenclaver ce quartier peu desservi et permet de réunifier l'ensemble de la ville.

• Une augmentation ralentie de la population

Depuis le 1er janvier 2025²⁶, la ville compte officiellement 111.333 habitants, soit 694 de moins qu'il y a un an (-0,6%) mais 2.100 de plus qu'il y a six ans (+1,9%).

En l'espace d'une décennie, Montreuil a connu une augmentation importante de sa population (en moyenne +684 unités par an) même si la progression a tendance à ralentir depuis 2020.

En nombre d'habitants, Montreuil reste la 4ème ville d'Ile-de-France après Paris (2.129.257 hab.), Boulogne-Billancourt (121.395 habitants), Saint-Denis²⁷ (116.056 habitants.) et devant Argenteuil (107.563 habitants.). Parmi ces communes, Montreuil est celle dont la population a le plus progressé sur ces dix dernières années (+6,0%).

• Des besoins en services et équipements publics accrus, notamment scolaires

Cette évolution de la population s'est traduite par une augmentation du nombre d'enfants scolarisés (11.361 lors de la dernière rentrée contre 11.102 un an plus tôt). Cela a engendré des besoins supplémentaires de services publics : ouverture de classes, agrandissement d'écoles, construction de nouveaux groupes scolaires, amélioration des écoles, recrutement de personnel (création de 63 postes d'ATSEM ces 4 dernières années), matériel et fournitures, restauration scolaire (83.450 repas par jour en moyenne), activités périscolaires et de centres de loisirs, etc. Au cours des deux derniers mandats, quatre nouveaux groupes scolaires ont été construits, deux ont été agrandis et la ville en livrera un nouveau pour la rentrée scolaire 2026 dans le Haut Montreuil. En moyenne, la ville dépense désormais près de 60 millions d'euros par an pour le fonctionnement des activités scolaires et périscolaires.

Si les indicateurs démographiques (baisse de la natalité notamment) tendent à anticiper une stabilité des effectifs scolaires, voire une légère baisse à l'échelle de la ville, la situation scolaire dépendra essentiellement de l'évolution du contexte urbain, de la réalisation des programmes de logements dans chaque secteur de la ville et du développement des transports.

L'analyse de la situation montre des différences selon les quartiers.

- La population scolaire augmenterait dans les quartiers nord. La livraison d'un nouveau groupe scolaire prévu pour septembre 2026 dans le Haut-Montreuil répondra à ce besoin de classes supplémentaires ;

²⁶ Population légale 2022 entrée en vigueur au 1er janvier 2025 (INSEE)

²⁷ Population légale 2022 entrée en vigueur au 1er janvier 2025 (INSEE) donc avant la fusion avec la commune de Pierrefitte donnant naissance à une ville de près de 150.000 habitants.



- Dans le bas Montreuil et le centre-ville, la population scolaire devrait se stabiliser après la baisse observée ces dernières années ;
- Dans les quartiers est, la population scolaire devrait se stabiliser mais des besoins de classes supplémentaires pourraient apparaître dans certaines écoles ;
- Dans les quartiers ouest, la population scolaire pourrait légèrement augmenter dans les années à venir. L'augmentation de la capacité de la maternelle Guy Moquet à la rentrée 2024 permet de répondre à court terme à ce besoin.

• **Des besoins sociaux qui restent importants²⁸**

En pleine expansion, la population montreuilloise reste socialement peu favorisée avec 26,09% d'habitants résidant en quartier politique de la ville (QPV) et 36,19% de logements sociaux (34,74% en 2017) contre 26% en Île-de-France et 24% dans les communes métropolitaines de plus de 10.000 habitants.

Le revenu fiscal moyen par habitant (16.310 euros) est en augmentation (+18,01 % depuis 2017) mais reste nettement inférieur au revenu fiscal moyen en Île-de-France (20.000 euros) et en dessous du revenu fiscal moyen national dans les communes de plus de 10.000 habitants (17.784 euros). Ces écarts, après s'être progressivement réduit au cours de la décennie 2010, semblent se stabiliser.

Données sociales DGF

	2007	2012	2017	2022	2024
Population DGF	91 789	104 538	106 136	112 712	112 898
Dotation forfaitaire	36 500 435	21 377 824	10 193 331	9 787 752	9 789 081
DGF / habitant	397,66	204,50	96,04	86,84	86,71
Potentiel financier par hab Montreuil	1 084	1 308	1 320	1 299	1 435
Potentiel financier par hab strate	1 181	1 225	1 237	1 252	1 411
<i>Ecart à la moyenne</i>	<i>0,92</i>	<i>1,07</i>	<i>1,07</i>	<i>1,04</i>	<i>1,02</i>
Nb logements dans la commune	42 229	44 105	47 036	49 518	49 889
Nb logements sociaux	13 976	14 622	16 341	17 622	18 056
Part de logements sociaux	33,10%	33,15%	34,74%	35,59%	36,19%
Moyenne strate	22,97%	22,62%	22,96%	23,25%	nc*
<i>Ecart à la moyenne</i>	<i>1,44</i>	<i>1,47</i>	<i>1,51</i>	<i>1,53</i>	
Nb Bénéficiaires aides au logement	26 673	26 159	27 625	26 738	25 054
Nb Logements	42 229	44 105	47 036	49 518	49 889
Part Bénéficiaires aides / logements	63,2%	59,3%	58,7%	54,0%	50,2%
Moyenne strate	55,9%	52,7%	51,7%	46,3%	nc*
<i>Ecart à la moyenne</i>	<i>1,13</i>	<i>1,12</i>	<i>1,14</i>	<i>1,17</i>	
Revenu habitants	9 161	12 113	13 821	15 530	16 310
Revenu par habitant strate	9 953	13 627	14 979	16 629	17 784
<i>Ecart à la moyenne</i>	<i>0,92</i>	<i>0,89</i>	<i>0,92</i>	<i>0,93</i>	<i>0,92</i>
Population ZUS / QPV	15 491	16 162	29 673	29 454	29 454
Part de population ZUS / QPV	16,88%	15,46%	27,96%	26,13%	26,09%
Indice synthétique de classement DSU	1,10	1,11	1,13	1,15	1,16
Rang Montreuil classement DSU	452	430	390	365	339
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 098 728	2 481 452	3 093 250	4 465 151	5 245 483
DSU / habitant	22,86	23,74	29,14	39,62	46,46

nc* : certains éléments, habituellement communiqués, ne figurent plus dans la fiche DGF notifiée en 2024

²⁸ Données issues de la fiche DGF 2024

Relativement aux autres communes métropolitaines de plus de 10.000 habitants, Montreuil compte plus de logements sociaux, plus de bénéficiaires d'aides au logement et des habitants aux revenus plus faibles.

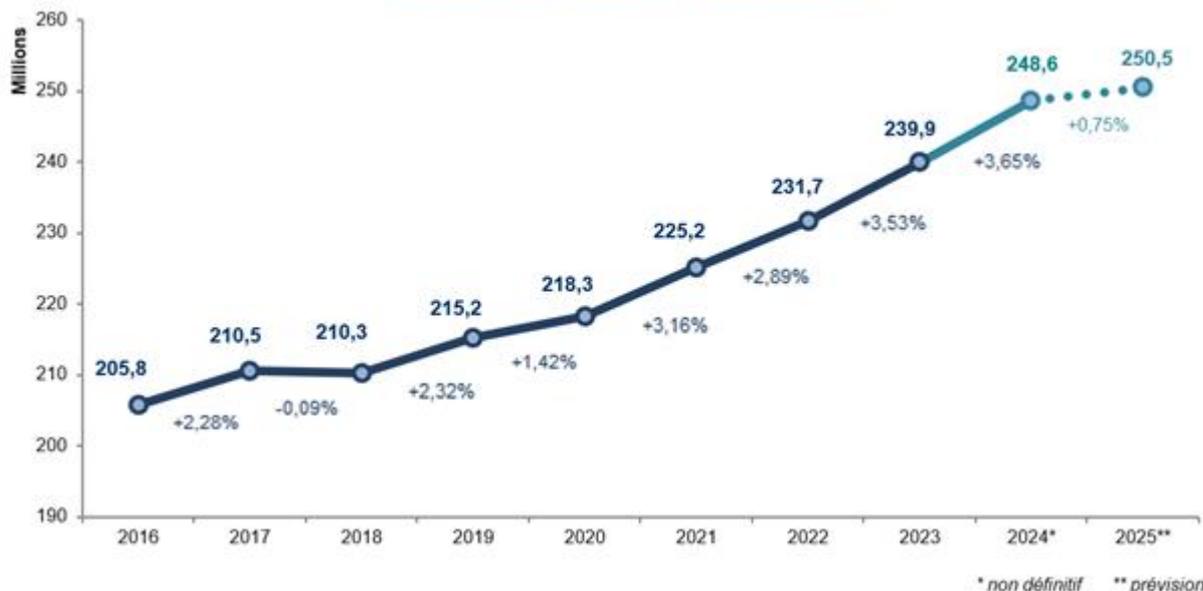
L'ensemble de ces données expliquent que Montreuil bénéficie des différentes ressources de péréquation – et de la progression de ces fonds - qu'elles soient verticales (DSU, DNP) ou horizontales (FSRIF, FPIC) pour un montant total de 12,5 millions d'euros en 2024, soit 110,5 euros par habitant, ce qui n'atténue que très faiblement la baisse de la dotation forfaitaire passée de 212 euros par habitant en 2010 (115 euros en 2016) à 87 euros en 2024. La DGFIP note d'ailleurs que les dotations et participations pour Montreuil se situent en dessous du niveau moyen observé pour les collectivités nationales de même strate démographique avec un ratio de 237 €/ hab contre 319 sans savoir l'expliquer.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF	105 548	106 136	108 175	109 834	111 100	111 261	112 712	112 864	112 989
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 606 526	3 093 250	3 394 221	3 655 989	3 959 240	4 209 658	4 465 151	4 736 628	5 245 483
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)			19 050	20 860	379 554	453 608	418 123	47 402	437 676
Fonds de Solidarité IDF (FSRIF)	3 755 075	3 755 075	4 081 528	4 195 710	5 025 274	4 606 208	4 304 640	4 458 644	4 420 392
Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) net	1 517 732	1 040 550	1 422 498	1 402 705	1 907 291	1 997 259	2 079 468	2 239 533	2 380 205
TOTAL RESSOURCES DE PEREQUATION	7 879 333	7 888 875	8 917 297	9 275 264	11 271 359	11 266 733	11 267 382	11 483 207	12 483 756
Ressources de péréquation / hab.	74,65	74,33	82,43	84,45	101,45	101,26	99,97	101,73	110,49
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	12 128 751	10 193 331	10 155 864	10 070 199	10 009 872	9 812 913	9 787 752	9 806 413	9 789 081
DGF / hab.	114,91	96,04	93,88	91,69	90,10	88,20	86,84	86,89	86,64

B | La croissance des recettes devrait ralentir en 2025

En 2025, et sans tenir compte des effets des mesures inscrites dans la loi de finances pour 2025, encore inconnues à ce jour, notamment le niveau de ponction sur les ressources fiscales, les recettes de fonctionnement attendues (250,5 millions d'euros) devraient faiblement progresser (+1,9 millions d'euros, +0,8%) par rapport au réalisé 2024.

Evolution des recettes de fonctionnement



Deux raisons principales expliquent cette progression plus faible que celles observées lors des exercices précédents :

- En 2025, les valeurs locatives augmenteront de +1,7 % alors qu'elles avaient variées de +7,1% en 2023 et de +3,9% en 2024. En 2024, l'augmentation du taux de taxe foncière avait permis également permis une augmentation significative des recettes.

- La ville a perçu en 2024 plusieurs recettes exceptionnelles (redevances de mise à disposition des horodateurs, remboursements de charges et factures d'énergie payées en 2023, apurement des comptes d'attente), pour près de 2,0 millions d'euros, qu'elle ne percevra pas en 2025. La comparaison avec 2024 est donc faussée par ce changement de périmètre.

Evolution prévisionnelles des recettes de fonctionnement

en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	2025**
Fiscalité locale	88,7	90,9	91,8	94,9	98,2	101,8	109,6	116,4	124,3	126,3
Autres produits fiscaux	7,3	9,8	8,9	10,8	11,5	11,8	10,9	9,2	8,1	8,5
Dotations et subventions	31,1	30,0	30,1	28,4	32,0	30,0	31,6	32,9	32,1	32,4
AC MGP	58,4	58,4	58,4	58,3	58,3	58,3	58,3	58,3	58,3	58,4
Produits des services	14,3	16,0	16,0	17,0	13,6	16,0	17,4	18,3	19,3	20,3
Autres recettes	6,0	5,5	5,2	5,8	4,6	7,2	3,9	4,8	6,5	4,8
TOTAL RECETTES	205,8	210,5	210,3	215,2	218,3	225,2	231,7	239,9	248,6	250,5
<i>Evolution</i>		2,28%	-0,09%	2,32%	1,42%	3,16%	2,89%	3,53%	3,65%	0,75%

* non définitif ** prévision

- **La fiscalité locale, seule ressource encore dynamique**

Seuls le produit de la fiscalité directe devrait augmenter en 2025, bien qu'encore incertain et difficile à évaluer puisqu'à ce jour, et que certainement au moment du bouclage du budget, la ville ne connaîtra pas ses bases fiscales prévisionnelles.

Evolution des produits de fiscalité locale

en millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	2025**	Evo
Taxe d'habitation	44,4	45,8	48,0	4,0	2,6	3,7	3,1	3,1	1,7%
Majo TH résidences 2ndaires	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	1,1	0,8	0,8	1,7%
Taxe sur le foncier bâti	42,7	43,8	44,8	77,9	86,6	90,8	98,9	100,5	1,7%
Coefficient correcteur CoCo				17,4	18,0	18,9	19,6	19,9	1,7%
Taxe sur le foncier non bâti	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,7%
Rôles supplémentaires	0,5	0,7	0,8	0,7	0,3	0,2	0,2	0,0	-
Compensations fiscales	3,3	3,6	3,7	0,8	1,2	1,4	1,6	1,7	5,1%
TOTAL FISCALITE LOCALE	91,8	94,9	98,2	101,8	109,6	116,4	124,3	126,3	1,6%

Conformément à ce que prévoit le Code Général des Impôts, les valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels seront actualisées en 2025 selon l'inflation constatée en novembre 2024²⁹, soit +1,7%, une réévaluation bien inférieure à celles de 2023 (+7,1%) et de 2024 (+3,9%). Cette actualisation s'appliquera automatiquement aux valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels servant de bases à l'établissement de la taxe d'habitation (y compris la majoration sur les résidences secondaires), et des taxes foncières. Les valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux servant de base à l'établissement de la taxe foncière seront revalorisées selon l'évolution observée des loyers par secteur et type d'activité, soit environ et en moyenne +1%.

Ainsi, cette actualisation, majorée d'une progression très modérée des bases physiques devrait générer 2,0 millions d'euros de produits supplémentaires.

²⁹ IPCH – Indice des prix à la consommation harmonisé

- **L'inconnue des droits de mutation**

Evolution des autres taxes

en millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	2025**	Evo
Droits de mutation	6,9	8,1	8,9	9,7	8,3	6,4	5,0	5,2	4,2%
Taxe sur l'électricité	1,7	1,8	1,8	1,8	2,0	2,0	2,3	2,4	2,5%
Autres taxes	0,3	0,9	0,8	0,4	0,6	0,9	0,8	0,9	8,0%
Total	8,9	10,8	11,5	11,8	10,9	9,2	8,1	8,5	4,1%

L'inflation, la baisse du pouvoir d'achat et la forte augmentation des coûts du crédit ont entraîné une crise sur le marché immobilier que la légère baisse des prix n'est pas parvenue à enrayer. En deux ans, le nombre de transactions immobilières s'est effondré de 40% en Ile-de-France entraînant une chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Pour 2025, il est anticipé une très légère reprise, dans la lignée de ce qui a été observé sur le second semestre 2024.

- **Les dotations devraient être stables**

Globalement, les dotations perçues devraient rester stables en 2025. En l'absence de loi de finances, l'exercice de prévision est difficile. La DSU – dont l'enveloppe devrait être revalorisée en loi de finances – devrait progresser et compenser ainsi la probable légère baisse de la DGF et la possible baisse des fonds de péréquation horizontaux déjà observée ces dernières années.

Evolution des dotations et subventions

en millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	2025**	Evo
DGF	10,2	10,1	10,0	9,8	9,8	9,8	9,8	9,8	-0,4%
DSU	3,4	3,7	4,0	4,2	4,5	4,7	5,2	5,5	4,9%
FPIC	2,2	2,2	2,4	2,4	2,5	2,4	2,4	2,3	-3,4%
FSRIF	4,1	4,2	5,0	4,6	4,3	4,5	4,4	4,3	-2,7%
Autres dotations	0,7	0,7	1,2	1,2	1,2	1,7	1,3	1,2	-7,7%
Subventions	9,7	7,6	9,4	7,8	9,4	9,7	8,9	9,3	4,1%
Total	30,1	28,4	32,0	30,0	31,6	32,9	32,1	32,4	0,9%

- **Le reversement de la MGP n'évoluera pas**

Le schéma de financement de l'organisation territoriale en Ile-de-France, instaurée de manière transitoire en 2016, mais toujours reconduit, l'attribution de compensation reversée par la Métropole du Grand Paris (58,3 millions d'euros) restera à nouveau stable.

Il n'est pas prévu d'instauration d'une dotation de solidarité communautaire en faveur des communes en 2025 bien que la MGP dispose d'importants moyens financiers.

- **Les produits des services et du domaine devraient également progresser**

Evolution des produits des services et du domaine

en millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	2025**	Evo
Produits du domaine	3,6	6,1	5,2	5,8	6,1	6,4	5,8	6,5	12,0%
Produits des services	10,2	10,3	7,6	9,6	10,0	10,5	12,6	12,8	1,7%
MAD et remboursements	2,2	0,6	0,8	0,6	1,3	1,3	1,0	1,0	4,8%
Total	16,0	17,0	13,6	16,0	17,4	18,3	19,3	20,3	5,0%

En 2025, il est attendu une progression des produits du domaine, notamment des recettes de stationnement et d'occupation du domaine public.

• **Des marges de manœuvre réduites**

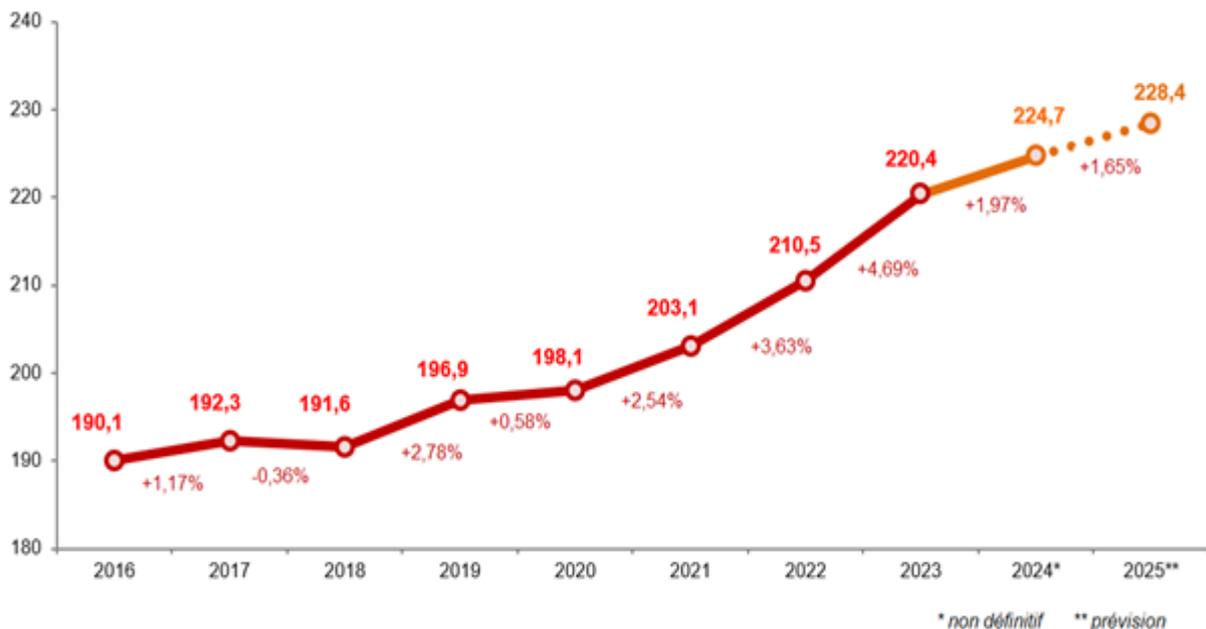
Aujourd’hui, les communes ne disposent plus vraiment de réelles possibilités d’accroître significativement leurs recettes de fonctionnement. Une grande partie des ressources est figée ou dépend des choix de l’Etat. Pour illustration et en prenant pour base les recettes de fonctionnement perçues en 2024 par Montreuil (estimées à 248,6 millions d’euros), on estime que la ville n’exerce une influence directe que sur les taxes foncières (99,1 millions d’euros), grâce à son pouvoir de taux, et sur les redevances des services publics (12,6 millions d’euros) grâce à la possibilité de fixer les tarifs, soit globalement 111,7 millions d’euros représentant seulement 45 % de ses ressources ! A l’inverse, l’Etat dispose d’un pouvoir direct sur les dotations et fonds de péréquation (23,2 millions d’euros), sur les compensations fiscales (21,1 millions d’euros), voire sur le schéma de financement de l’intercommunalité (58,3 millions d’euros), soit un total de 102,6 millions d’euros représentant 41 % des ressources de la ville !

Avec les suppressions successives de la taxe professionnelle puis de la taxe d’habitation, la marge de manœuvre du conseil municipal s’est considérablement réduite et se limite désormais pratiquement au vote du taux de la taxe sur le foncier bâti.

C | Les moyens des services seront maintenus

En 2025, la ville maintiendra les moyens affectés aux services (effectifs, budgets alloués) et les dépenses continueront à être maîtrisées. Le net reflux de l’inflation observé ces derniers mois et la baisse des prix de l’énergie rendent cet objectif réaliste.

Evolution des dépenses de fonctionnement



Ainsi, et sous réserve de l’achèvement des travaux de préparation budgétaire et des choix qui pourraient être effectués ces prochaines semaines, les dépenses de fonctionnement de la ville devraient augmenter, à périmètre d’intervention constant, dans une fourchette allant de 3,0 millions d’euros (+1,3%) à 4,0 millions d’euros (+1,8%), conforme à la progression naturelle des dépenses.

Page 41/55
 Chaîne d'intégrité du document : 1D 40 A7 F2 06 C3 5E EB 0F 2C 8B ED 4A 3C 81
 Publié le : 19/02/2025
 Par : Patricia BESSAC
 Document certifié conforme à l'original
 https://publicat.fr/document/PUBLIC/41212

Evolution des dépenses de fonctionnement

en millions d'euros	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	2025**
Dépenses de personnel	107,9	109,5	106,8	108,0	107,9	110,9	112,9	116,3	118,7	120,0
Charges général	34,2	34,3	35,8	39,8	40,7	43,5	47,4	50,7	51,7	53,0
Subventions et participations	11,2	12,3	13,0	12,4	12,8	12,9	13,3	13,9	13,9	14,0
FCCT Est Ensemble	30,4	30,4	30,7	31,3	31,6	31,6	32,7	33,9	34,5	34,9
Charges financières	4,7	4,1	3,8	3,7	3,4	2,8	3,0	4,7	5,4	5,5
Autres dépenses	1,7	1,7	1,6	1,7	1,7	1,4	1,2	0,9	0,5	1,0
TOTAL DEPENSES	190,1	192,3	191,6	196,9	198,1	203,1	210,5	220,4	224,7	228,4
Evolution		1,17%	-0,36%	2,78%	0,58%	2,54%	3,63%	4,69%	1,97%	1,65%

- **Augmentation mesurée des dépenses de personnel**

En 2025, il n'est attendu à ce jour ni revalorisation indiciaire, ni augmentation du point d'indice. A effectif constant, la progression des dépenses de personnel devrait donc être ralentie par rapport aux exercices précédents et se limiter à la prise en compte du glissement vieillesse technicité, aux légères hausses du SMIC survenues courant 2024 et à venir, à l'augmentation d'un point de la cotisation URSSAF ainsi que la comptabilisation en année pleine des recrutements (remplacements de postes à la suite de départs) effectués en 2024.

L'organisation d'élections peut également être envisagée.

Au total, les dépenses de personnel devraient donc augmenter d'environ 1,3 millions d'euros (+1,1%). La question qui demeure concerne la hausse de la contribution à la CNRACL encore en débat (3 ou 4 points ? à compter de quelle date ?) qui devrait peser lourd (380.000 euros par point supplémentaire en année pleine) soit entre 1 et 1,5 million.

- **Maintien des budgets alloués aux services**

En 2025, aucun service ne verra ses moyens diminuer et les budgets alloués à l'éducation, à la santé, au cadre de vie ou à la formation des agents seront sanctuarisés.

Si le ralentissement de l'inflation aide à la maîtrise des dépenses, certains postes augmenteront automatiquement en 2025 notamment pour des raisons contractuelles : loyer d'Altaïs, assurances (nouveaux marchés en forte hausse), places de crèches en concession (révisions de prix contractuels), entretien des bâtiments communaux (nouveaux sites), location entretien des vêtements de travail de la propreté des bâtiments (nouveau marché), concession stationnement (recettes en face), entretien et maintenance des bâtiments communaux (parc vieillissant, obligations règlementaires), etc.

La mise en place de cars / navettes consécutive aux transferts des enfants de l'école maternelle Méliès vers l'école Moquet entrainera une dépense supplémentaire et nouvelle.

Enfin est également prévue une augmentation des dotations en fournitures scolaires aux écoles.

Globalement, une augmentation mesurée et contrôlée des dépenses inscrites au chapitre 011 est à prévoir par rapport au réalisé 2024 (1,3 million d'euros, +2,5%).

- **Légère augmentation du FCCT reversé à Est Ensemble**

Conséquence de la revalorisation des bases fiscales (+1,7%), le reversement de fiscalité à Est Ensemble devrait augmenter de 0,4 million d'euros en 2024.



- **Possible baisse des charges financières**

Même si la ville est relativement bien protégée avec un encours de dette aux deux tiers à taux fixe, la hausse des taux a entraîné une forte augmentation des charges financières ces dernières années, passées de 2,8 millions d'euros en 2021 à 5,4 millions d'euros en 2024.

En 2025, ces charges pourraient diminuer consécutivement à la légère baisse des taux observée depuis quelques mois. Par prudence, et parce que l'évolution des marchés financiers reste incertaine, il pourrait être inscrit au budget une enveloppe similaire à 2024.

- **Autres éléments à prendre en compte**

La participation de la ville à la Brigade des Sapeurs-Pompiers (BSPP), passée de 1,3 millions d'euros en 2016 à 2,8 millions d'euros en 2024 devrait continuer à augmenter.

Enfin même si la ville n'a pas contribué au FPIC en 2024, le budget 2025 devrait maintenir une enveloppe de crédits à cet effet.

D | Un équilibre budgétaire fragilisé par les décisions gouvernementales

A ce stade de la préparation budgétaire, l'équilibre budgétaire trouvé en section de fonctionnement, grâce à la maîtrise des dépenses, serait pleinement satisfaisant s'il n'était pas sérieusement menacé par deux mesures importantes contenues dans le Projet de Loi de Finances (PLF) et le Projet de Loi de Finances sur la Sécurité Sociale (PLFSS) :

- La ponction à venir sur les ressources fiscales des collectivités³⁰
- L'augmentation du taux de contribution à la CNRACL³¹

Selon les premières hypothèses de travail présentées ci-avant, la progression attendue des recettes (environ +1,9 millions d'euros) devrait être inférieure à la hausse des dépenses (3,0 à 4,0 millions d'euros). Cependant, l'épargne brute affichée au budget prévisionnelle (environ 22,0 millions d'euros) resterait supérieure à la barre des 20 millions d'euros et couvrirait nettement le remboursement de la dette (échéance de 18,8 millions d'euros en 2025).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	2025**
Recettes de fonctionnement	210,35	215,22	218,27	225,18	231,68	239,86	248,62	250,49
Dépenses de fonctionnement	191,59	196,92	198,07	203,09	210,47	220,35	224,70	228,40
Epargne brute	18,75	18,30	20,21	22,09	21,21	19,51	23,92	22,08
- remboursement de la dette	-19,17	-17,19	-19,11	-16,43	-17,03	-17,52	-17,53	-18,80
Epargne nette	-0,42	1,11	1,10	5,66	4,19	1,98	6,39	3,28

* non définitif ** prévision

La ville devrait donc pouvoir absorber, sur sa section de fonctionnement, les décisions gouvernementales qui pourraient coûter entre 1 et 2 millions d'euros, mais la capacité d'investissement s'en trouverait réduite d'autant.

³⁰ Voir p.18 – Les mesures du projet de loi de finances pour 2025 intéressant les collectivités.

³¹ Voir p.19 – L'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL

• Impact de la ponction sur les ressources des collectivités

Dans sa version initiale, la ponction sur les ressources fiscales des collectivités imaginée par le gouvernement Barnier devait atteindre 3,0 milliards d'euros et concerner 450 collectivités. Pour Montreuil, la ponction aurait été de 4,2 millions d'euros.

Le dispositif revu par le Sénat, rebaptisé Dilico (Dispositif de lissage conjoncturelle des recettes des collectivités) et validé par le gouvernement Bayrou, ramène à 1 milliard d'euros la ponction effectuée en 2025 et élargit le nombre de collectivités contributrices.

Néanmoins, la loi de finances pour 2025 n'étant pas définitivement adoptée, et en l'absence de décret d'application fixant clairement les conditions d'éligibilité ou de simulations fournies par les services de l'Etat, l'impact reste difficile à chiffrer. Une première estimation a été effectuée à 500.000 euros.

• Impact de l'augmentation de la contribution à la CNRACL

Si l'idée d'une forte augmentation de la contribution à la CNRACL (certainement 12 points) étalée sur les prochaines années semble acquise, le rythme et la date d'application n'ont pas encore été fixés, le Projet de Loi de Finances sur la Sécurité Sociale (PLFSS) 2025 étant encore en discussion.

Une hausse d'un point supplémentaire coûterait 380.000 euros en année pleine.

Dans une hypothèse maximale (celle du PLFSS Barnier), une hausse de 4 points au 1^{er} janvier 2025, coûterait 1,52 millions d'euros en 2025.

Dans une hypothèse minimale, une hausse de 3 points (ce que souhaitait le Sénat), décalée au 1^{er} juillet 2025, coûterait 570.000 euros en 2025.

E | En 2025, poursuivre le programme en cours

Maintenir une capacité d'investissement réelle de l'ordre de 35 à 40 millions par an reste la priorité de l'équipe municipale. En effet, de grandes opérations sont lancées et nos besoins pour les mois à venir demeurent importants : augmentation et amélioration de notre capacité d'accueil dans les écoles, accélération de la transition écologique et renaturation en ville, rénovation énergétique des bâtiments, aménagement des espaces publics et arrivées de nouveaux transports, démarrage des projets de rénovation urbaine, etc.

• Une capacité d'investissement prévisionnelle aux alentours de 35 millions d'euros

En 2025, la ville compte percevoir aux alentours de 14 millions d'euros de recettes d'investissement réparties ainsi :

- Cessions foncières : 2,0 millions d'euros
- Subventions d'investissement : 7,0 millions d'euros
- FCTVA : 3,9 millions d'euros
- Taxe d'Aménagement : 1,0 million d'euros

Sous réserve des derniers arbitrages en section de fonctionnement et de l'impact réel des décisions gouvernementales, l'épargne brute prévue au budget 2025 devrait être de l'ordre de

20 à 22 millions d'euros. A endettement constant, la capacité d'investissement de la ville pour 2025 devrait donc être comprise entre 34 et 36 millions d'euros.

- **Un léger recours à l'emprunt permettra d'accroître la capacité d'investissement**

La ville s'est légèrement désendettée depuis 2015 (l'encours est passé de 217,9 à 208,3 millions d'euros) alors que ses ressources ont augmenté. Le poids de la dette a donc diminué, il représente aujourd'hui 84% d'une année de recettes de fonctionnement contre 122% en 2015. L'épargne dégagée en section de fonctionnement a également progressé, rendant plus supportable les échéances de remboursement de la dette et la capacité de désendettement de la ville est passée de 17 ans en 2015 à 8,7 ans fin 2024.

Un léger recours supplémentaire à l'emprunt est donc possible dans les prochaines années, même si des taux encore hauts entraineront une hausse des coûts assortis.

L'utilisation de ce levier ne pourra être que conjoncturel (pour financer un mur d'investissement sur quelques années par exemple) mais pas structurel, sous peine de voir la ville rapidement basculer dans une situation insoutenable et de devoir prendre des mesures significatives, non pour investir mais pour rembourser sa dette.

A titre indicatif, 10 millions d'euros d'endettement supplémentaire entraîne dès l'année suivante une augmentation du remboursement de la dette de 400.000 euros, ainsi qu'une hausse des frais financiers de 300.000 euros³², soit 700.000 euros de dépenses supplémentaires. La ville ne peut donc se réendetter que si elle conserve par ailleurs les moyens d'en absorber les coûts (remboursement et frais financiers).

En 2024, la ville a augmenté son encours de dette de 2,7 millions d'euros (+1,31%). En 2025, le plafond d'endettement supplémentaire pourrait être fixé à 5 millions.

- **Poursuivre le programme d'investissement en cours**

Ce dernier budget d'investissement de la mandature s'attachera prioritairement à poursuivre les opérations en cours et notamment la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le Haut Montreuil (13,9 millions d'euros prévus en 2024) dont la livraison est prévue en 2026, la restauration de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul (1,3 million d'euros), la participation à la ZAC Fraternité (0,5 million d'euros) ainsi que la poursuite de la 3^{ème} saison des budgets participatifs, de la rénovation des murs à pêches et de la plantation de 5.000 arbres (en collaboration avec Est Ensemble) partout dans la ville (rues, cours d'école, espaces privées) afin d'en changer la physionomie.

Le budget 2025 permettra également le véritable lancement de la rénovation de la Croix de Chavaux (6,0 millions d'euros), le réaménagement des espaces publics autour des stations de métro de la ligne 11 (0,8 million d'euros) ainsi que la réalisation du Grand Chemin et de la rénovation de la maison de quartier Jules Verne.

La ville continuera également à consacrer environ 15 millions d'euros par an à l'entretien lourd de son patrimoine dont une part importante sera consacrée à la rénovation énergétique de son patrimoine, de ses écoles et de l'éclairage public. Elle sollicitera à cet effet toutes les subventions (encore) disponibles pour accélérer la transition écologique (DSIL, fonds vert) et réduire les consommations futures.

³² Sur la base d'un emprunt sur 25 ans à un taux de 3,00%



Enfin, en 2025, auront lieu également les premières dépenses relatives aux opérations de rénovation urbaine dans les quartiers de La Noue (groupe scolaire Joliot Curie) et du Morillon (extension du centre social Esperanto, requalification du groupe scolaire Paul Lafargue).

D'autres opérations sont encore en cours d'arbitrage et le programme d'investissement pourra être revue en fonction de l'évolution des capacités financières de la ville et des choix qui seront effectués pour équilibrer le budget 2025 et les suivants.

D'une manière globale, le programme d'investissement 2025 sera une nouvelle fois fortement tourné vers le scolaire et l'amélioration du cadre de vie. Afin de répondre aux obligations illustrées par la prospective scolaire (création de classes supplémentaires) et poursuivre l'amélioration et la rénovation énergétique du patrimoine scolaire actuel, plus de 60 millions d'euros ont été investis dans les établissements scolaires durant ce mandat.



Annexe | Structure et évolution prévisionnelle des effectifs

1. Structure des effectifs de la Ville au 31 décembre 2024

1.1 - Répartition par statut en équivalent temps plein (ETP)

Au 31 décembre 2024, la collectivité compte 2396,40 ETP dont

- 2 100.58 ETP sur postes permanents
- 146.84 ETP sur postes non permanents, dont 20.86 ETP apprentis
- 148.98 ETP assurant des vacances.

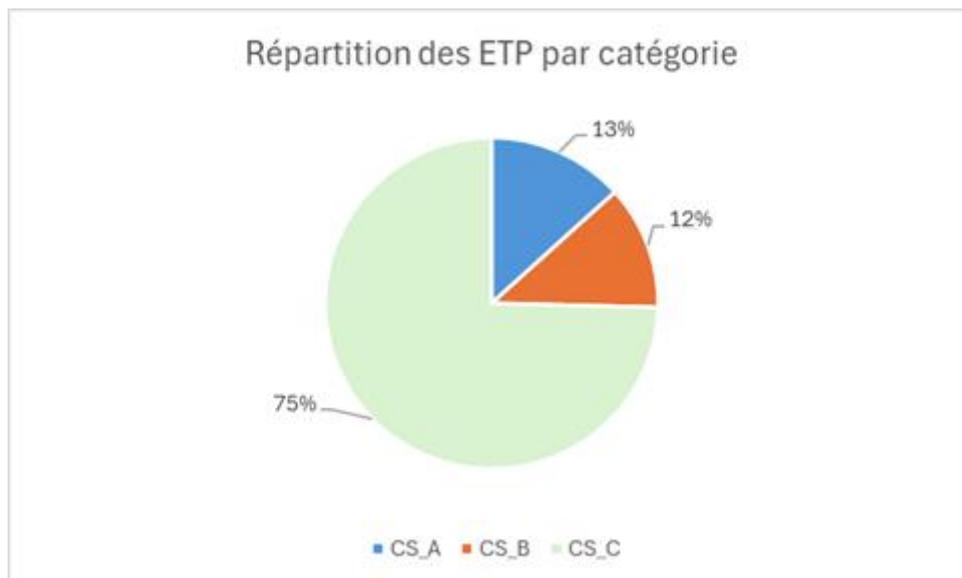
Les fonctionnaires (stagiaires et titulaires) représentent 73.68% des effectifs sur poste permanent, identique au chiffre observé à fin 2023 (73,66 %).

Nombre d'ETP au 31/12/2024	
Non Permanent	146,84
Apprenti	20,86
Collaborateur de cabinet	4,00
Contractuel Remplaçant	89,54
Contractuel renfort	31,71
Contractuel Saisonnier	0,73
Permanent	2 100,58
CDI	58,80
Contractuel CDD 1 an	435,24
Contractuel CDD 3 ans	58,82
Stagiaire	136,24
Titulaire	1 411,48
Vacataire	148,98
Vacataire	148,98
Total général	2 396,40

1.2 - Répartition par catégorie et par filière

Les 2226.56 ETP (hors vacataires, apprentis) sont majoritairement des agents de catégorie C représentant 74,59 % des ETP, puis de catégorie A (13,29 % des ETP) et, enfin, de catégorie B (12,13 % des ETP).

	Nombre d'ETP au 31/12/2024	%
CS_A	295,80	13,29%
CS_B	270,05	12,13%
CS_C	1 660,71	74,59%
Total général	2 226,56	100,00%



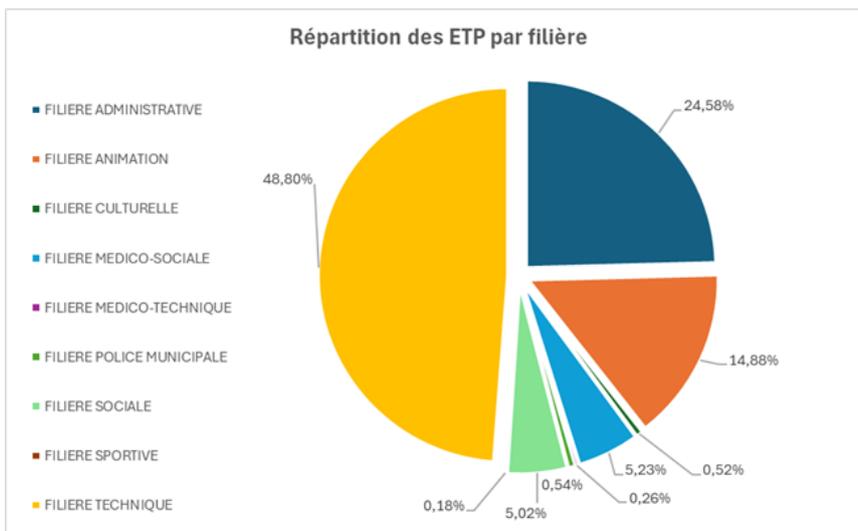
Les métiers exercés par les agents de la collectivité sont majoritairement des métiers de la filière technique (48.80 % des ETP) correspondant aux métiers de l’entretien et de la surveillance du domaine public et des bâtiments publics, aux métiers d’entretien et de restauration dans les écoles.

La filière administrative représente 24,58 % des ETP correspondant aux métiers de l’accueil du public, des ressources et de l’organisation des services ;

La filière animation représente 14,88 % des ETP correspondant aux métiers auprès des enfants (dans les structures de la petite enfance, mais surtout des accueils collectifs, centres de loisirs et antennes jeunesse).

La filière médico-sociale représente, quant à elle, 5,23 % des ETP et la filière sociale 5,02%, ces deux filières correspondent majoritairement aux métiers de la Petite Enfance (auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants) et dans les centres de santé (infirmière, assistante dentaire, professionnels de santé). Les autres filières (culture, sports et police municipale) représentent 1,24 % des effectifs : s’agissant de la filière culturelle, on observe une légère augmentation par rapport à l’année dernière s’expliquant par l’indiciairisation des animateurs d’ateliers culturels à la rentrée de septembre 2024. S’agissant de la police municipale, la part des effectifs a vocation à augmenter sur la durée du mandat en fonction du rythme de recrutement de policiers municipaux.

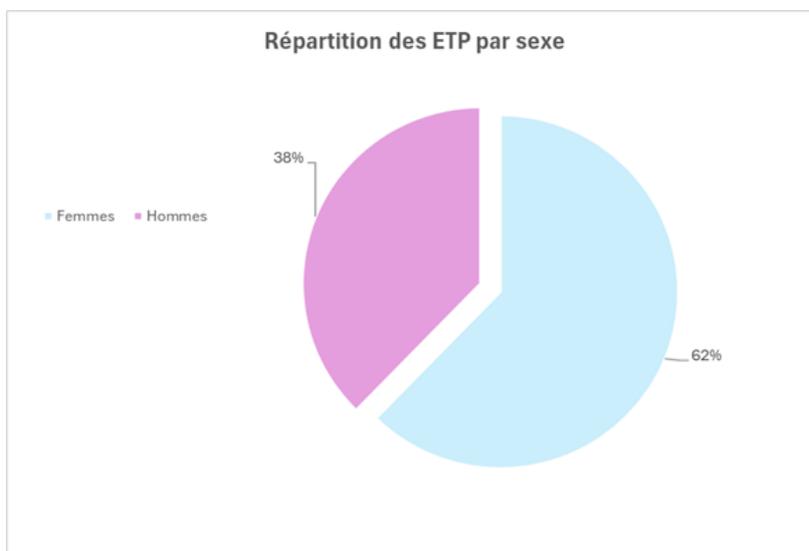
	Nombre d'ETP au 31/12/2024	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	547,26	24,58%
FILIERE ANIMATION	331,31	14,88%
FILIERE CULTURELLE	11,58	0,52%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	116,42	5,23%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	5,73	0,26%
FILIERE POLICE MUNICIPALE	12,00	0,54%
FILIERE SOCIALE	111,70	5,02%
FILIERE SPORTIVE	4,00	0,18%
FILIERE TECHNIQUE	1 086,56	48,80%
Total général	2 226,56	100,00%



1.3 - Répartition par sexe

Les femmes sont majoritaires dans la collectivité : elles représentent en globalité (postes permanents et non permanents) un peu plus de 62 % des effectifs.

	Nombre d'ETP au 31/12/2024	%
Femmes	1 387,17	62,30%
Hommes	839,39	37,70%
Total général	2 226,56	100,00%



La répartition femmes / hommes par filière demeure marquée par des représentations genrées des métiers.

En effet, **dans la population des agents permanents**, les femmes restent majoritaires dans les filières sociales (99%), médico-sociale (92 %), administrative (79 %) et animation (66 %).

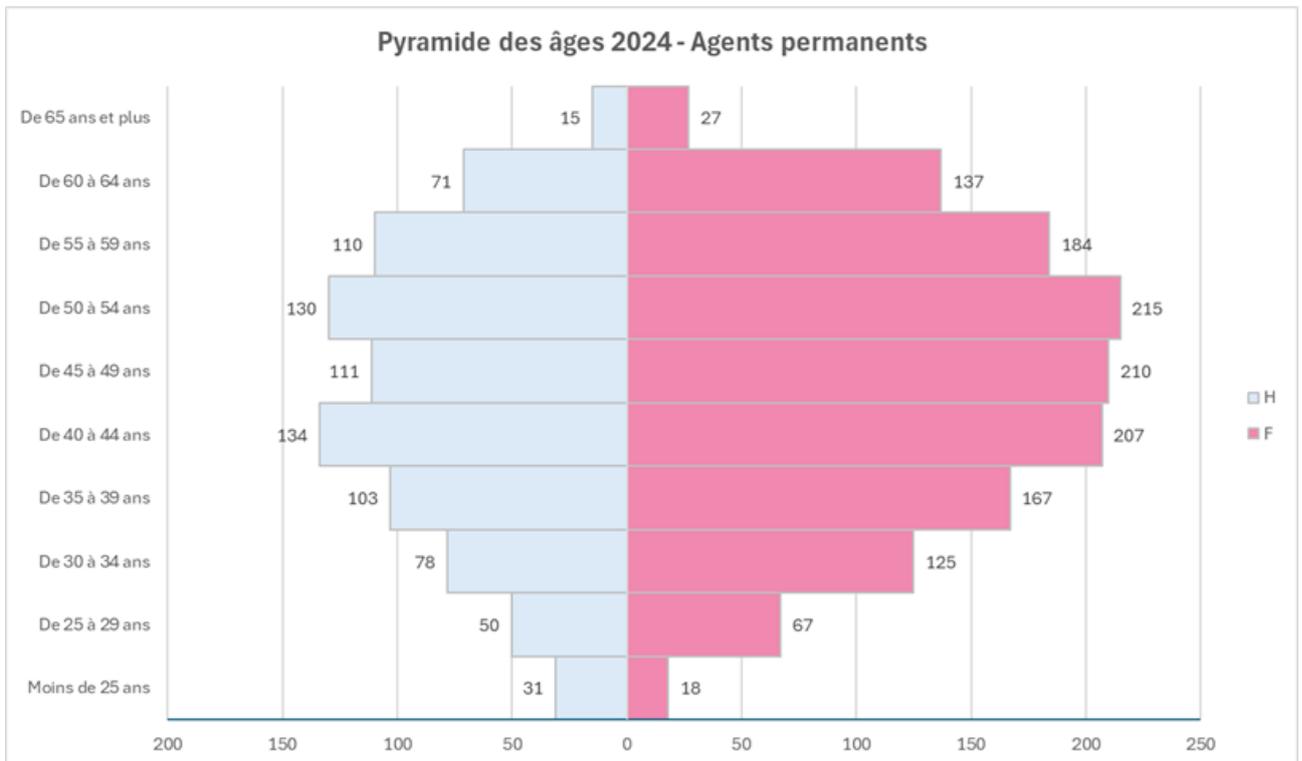
Les hommes demeurent majoritaires dans les filières police municipale, sportive, et technique (bien que pour cette dernière filière, l'écart soit moins important entre la représentation des femmes et des hommes, soit en effet respectivement 44% et 56%).

	Femmes		Hommes		TOTAL
	Nombre d'ETP au 31/12/2024	%	Nombre d'ETP au 31/12/2024	%	
FILIERE ADMINISTRATIVE	422,43	79,39%	109,69	20,61%	532,12
FILIERE ANIMATION	211,24	65,54%	111,07	34,46%	322,31
FILIERE CULTURELLE	6,83	59,34%	4,68	40,66%	11,51
FILIERE MEDICO-SOCIALE	106,67	92,42%	8,75	7,58%	115,42
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	3,00	52,36%	2,73	47,64%	5,73
FILIERE POLICE MUNICIPALE	3,00	25,00%	9,00	75,00%	12,00
FILIERE SOCIALE	105,73	99,06%	1,00	0,94%	106,73
FILIERE SPORTIVE	1,00	25,00%	3,00	75,00%	4,00
FILIERE TECHNIQUE	436,39	44,05%	554,37	55,95%	990,76
Total général	1 296,29	61,71%	804,29	38,29%	2 100,58

1.4 - Répartition par âge des agents permanents

L'âge moyen des agents sur emplois permanents est de **45 ans et 11 mois en 2024** (situation des agents au 31/12/2024), soit un léger vieillissement entre 2023 et 2024 (pour rappel 2023 : 45 ans et 9 mois).

Comme chaque année, on note une forte différence entre fonctionnaires (âge moyen : 48 ans et 1 mois) et contractuels (âge moyen : 40 ans et 1 mois).



2 - Rémunération (cumul par statut en 2024)

	2024
Hors Champ	262 211,62 €
ARE	239 409,27 €
Réversion SFT	21 768,70 €
Service Civique	1 033,65 €
Non Permanent	6 127 022,53 €
Apprenti	290 058,78 €
Contractuel Remplaçant	3 914 438,84 €
Contractuel renfort	1 224 816,03 €
Contractuel Saisonnier	329 377,73 €
Stagiaire école	13 230,09 €
Permanent	101 087 765,66 €
CDI	3 347 042,14 €
Contractuel CDD 1 an	21 585 481,70 €
Contractuel CDD 3 ans	3 278 994,79 €
Stagiaire	4 065 147,70 €
Titulaire	69 166 200,39 €
Vacataire	9 294 280,80 €
Vacataire	9 294 280,80 €
Total général	116 771 280,61 €

3 - Temps de travail

Comme en 2023, le temps de travail théorique 2024 des agents sur poste permanent de la collectivité était de 1607 heures annuelles. Il est rappelé qu'il s'agit d'un décompte théorique forfaitisant le nombre de jours fériés et de repos hebdomadaires, à décompter, en plus des jours de congés des jours travaillés, multiplié par 7 heures et 20 centièmes (durée quotidienne).

En application de l'article n°47 de la loi dite de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, la collectivité a délibéré au conseil municipal du 28 septembre 2022, pour que le temps de travail théorique des agents atteigne 1607 heures à compter du 1er janvier 2023.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2019, les opérateurs de nuit font l'objet d'une dérogation à la règle générale des 1607 heures en raison des sujétions auxquelles ils sont exposés.

Au 31 décembre 2024, 79 agents étaient en temps partiel thérapeutique (chiffre en augmentation par rapport à 2023). On note ainsi une augmentation de +52% entre ces deux années, passant de 52 agents au 31/12/2023 à 79 agents au 31/12/2024.

Pour rappel, un changement de mode d'accès au temps partiel thérapeutique, facilité par le décret n°2021-1462 du 8 novembre 2021 a prévu que :

- l'autorité territoriale puisse accepter la demande de temps partiel thérapeutique sans avoir à saisir l'avis d'un médecin agréé
- les droits au temps partiel thérapeutique se régénèrent après un an d'activité reprise à temps plein.

4 - Évolution prévisionnelle des effectifs en 2025

Le programme de mandat prévoyait le **déploiement des ATSEM** dans les classes de moyennes sections des écoles maternelles. **Ainsi, de 2021 à 2023, 47 postes d'ATSEM ont été créés au tableau des effectifs de la Ville.**

En 2024, l'évolution des effectifs a été concentrée sur deux secteurs prioritaires du mandat : la police municipale et l'augmentation de l'offre de soins dans les centres municipaux de santé.

Au 31 décembre 2024, l'effectif du service de la police municipale compte 12 agents pour la brigade Police Municipale (sans les brigades ASVP et ASVP Propreté). Des difficultés de recrutement dans ce secteur explique notamment ce chiffre de 12 agents sur 25 postes au tableau des effectifs.

- **recrutement de professionnels de santé** pour étoffer l'offre de soins dans les centres municipaux de santé.

Au 31 décembre 2024, 17 postes de postes de professionnels de santé à temps non complet demeurent à recruter : 3 postes de chirurgien-dentiste, 2 postes de médecin généraliste, 1 poste de médecin cardiologue, 1 poste d'ORL, 1 poste de médecin psychiatre, 1 poste de sage-femme, 1 poste de tabacologue, 1 poste de gériologue, 1 poste d'ophtalmologue, 1 poste d'endocrinologue, 1 poste de gastro-entérologue, 1 poste de gynécologue, 1 poste de pneumologue, 1 poste de conseiller conjugal.

Les recrutements de professionnels de santé restent difficiles et longs.

En prenant tout de même comme hypothèse une moyenne de 3 mois pour ces recrutements en 2025, leur coût moyen global pour la collectivité serait de 110 000 € sur l'année 2025.

5 - Exécution des dépenses de personnel 2024.

En 2024, les dépenses de personnel se sont élevées à 118 711 798,67 M €, pour un montant brut hors charge de 81 818 393,72 €, dont :

- traitement indiciaire : 52 698 677 €
- prime annuelle : 5 542 952 €
- nouvelle bonification indiciaire (NBI) : 647 308 €
- heures supplémentaires et astreintes : 1 546 019 €
- SFT : 1 149 697 €
- Indemnité de résidence : 11 885 079 €
- perte d'emploi : 240 855 €.

Les cotisations pour 2024 s'élèvent à 33 952 649 €.

Evolution de la masse salariale 2024 par rapport à 2023

En 2024, l'augmentation des **dépenses de personnel** (+2,4 millions d'euros, +2,06%) est principalement la conséquence des dernières décisions gouvernementales dont les plus significatives sont notamment :

- +5 pts au 01/01/2024 pour tous les agents (+1,2 M €)
- Évolutions du SMIC de +2% au 01/11/2024 (+150 K €)
- Elections législatives et européennes (+300 K €)

- Versement de la prime Coquerel pour les personnels des centres de santé (+177 K€)
- Les effets reports des mesures gouvernementales 2023 (Hausse valeur du point, SMIC et contributions sociales CNRACL)

Malgré toutes ces dépenses supplémentaires incompressibles, la vacance de poste liée aux longs délais de recrutement faute de candidats aux emplois publics, a permis l'augmentation contenue de la masse salariale en 2024.

Ce taux de vacance de poste a atteint 12.40% fin décembre 2024, contre 11,91% fin décembre 2023, contre 11,05% à fin décembre 2022. Les mobilités vers d'autres administrations, les départs en retraite ont été nombreux en 2024. Les tensions sur le recrutement, les délais de disponibilité des candidats retenus ont contribué à continuer à accentuer la vacance d'emploi ces dernières années.

Le delta "arrivées / départs" pour 2024 est le suivant : -8 agents (128 arrivées pour 136 départs).

Pour rappel :

- en 2019 : 138 départs pour 144 recrutements externes, soit un delta de +6 agents
- en 2020 : 153 départs pour 134 recrutements externes, soit un delta de - 21 agents
- en 2021 : 150 départs pour 197 recrutements externes, soit un delta de + 47 agents.
- en 2022 : 193 départs pour 157 recrutements externes, soit un delta de -36 agents.

Dans ce contexte, l'augmentation des dépenses de personnel reste mesurée car **si les effectifs sont restés quasi stables entre la photographie au 1^{er} janvier 2024 et celle au 31 décembre 2024 (128 entrées pour 136 sorties), les ETP rémunérés chaque mois sont en légère diminution (-4.73 ETP par mois en moyenne).**

Cette baisse conjoncturelle des effectifs, due à la vacance de poste, s'explique notamment par les difficultés de recrutement dues aux fortes tensions observées sur le marché de l'emploi dans certains secteurs (petite enfance, police municipale, professionnels de santé...).

Perspective d'évolution de la masse salariale 2025 par rapport à 2024

L'année 2025 sera marquée par les évolutions mécaniques suivantes :

- Par décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025, une forte hausse du taux de la cotisation d'assurance vieillesse sera appliquée aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028 - (estimation 2025 +1,14M€)
- L'effet report de la hausse du SMIC du 01/11/2024 en année pleine,
- Versement de la prime Coquerel pour les personnels des centres de santé (+177 K€)
- Le glissement vieillesse technicité,

Le chapitre 012 augmentera en 2025 sous l'effet de mesures exogènes aux décisions de la collectivité principalement la hausse de 3 points en année pleine du taux de cotisation CNRACL. D'autres décisions, pourront aussi entraîner une hausse du chapitre 012 en 2025.

6 – Un fort investissement en formation pour le développement des compétences

Les dépenses de la ville sont en évolution constante depuis 3 ans. Un effort conséquent s'est porté sur la remise à niveau des formations autour de la santé et sécurité au travail en priorisant les métiers du secteur technique.

	2021	2022	2023
Montant alloués CA (compte administratif)	384 567,00 €	529 815,00 €	628 930,00 €
Cotisation CNFPT	551 309,00 €	603 184,00 €	669 388,00 €
Frais déplacements/ hébergement	4 180,00 €	1 800,00 €	4 974,00 €
Total :	940 056,00 €	1 134 799,00 €	1 303 292,00 €

En 2024, le montant alloué à la cotisation CNFPT s'élève à 660 393 €.

	2021	2022	2023
Évolution du budget dédié par la ville	Année de référence	+142 868,00 €	+ 102 289,00 €
Total entre 2021 et 2023			+245 157,00 €

Les efforts répartis entre le CNFPT et la ville de Montreuil se répartissent comme suit :

	2021-2022	2022-2023	2021-2023
Ville	+27%	+16%	+39%
CNFPT	+9%	+10%	+18%

70% des agent-e-s formé-e-s sont issus de catégorie C. Cela s'explique à la fois par :

- La répartition des effectifs de la Ville,
- La nature des postes de travail et leur exposition aux risques professionnels,
- Les directions concernées en priorité DGA Techniques qui relèvent des exigences réglementaires (autorisation de conduite d'engins, habilitations électriques, travail en hauteur...) et également d'agent-e-s dont les métiers nécessitent des formations dans le domaine de l'ergonomie et environnement de travail (prévention des Troubles Musculo Squelettiques, gestes et postures, signalisation temporaire de chantiers...).

En termes de projection, il va s'agir progressivement de :

- Renforcer les échanges entre les directions métiers et le pôle formation à raison de 2 réunions de suivi des besoins de formation par an, en envisageant des campagnes communes aux services développement des compétences et SQVT.
- Inscrire dans la feuille de route managériale la formation des encadrants à la co-élaboration du plan de formation de leurs équipes, et à la connaissance des droits des agents et des dispositifs proposés par la Ville en matière de formation.

- Veiller à ce que les agents suivent correctement les formations statutaires obligatoires dans le cadre du déroulement de carrière. Ceci sera réalisable par une étroite collaboration entre la chargée de mission déroulement de carrière et les conseillères formation.

Page 55/55

Chaîne d'intégrité du document : 1D 40 A7 F2 06 C3 5E EB 0F 2C 8B ED 4A 3C 81



Publié le : 19/02/2025
Par : Païrice BESSAC
Document certifié conforme à l'original
<https://publicat.fr/document/Public541212>

